

# **DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE STOCKAGE SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL DE SALINS DES LANDES**

**SAINT PAUL LÈS DAX, le 08 Décembre 2011**

**Salle F. Arnaudin – Rue Abbé Bordes**

**Nombre de participants : 152 personnes**

## **Claude BERNET**

Mesdames, messieurs, je vous propose de rejoindre vos places, puisqu'il est tout de même déjà 19 heures 15 et je voudrais donner la parole en premier selon la tradition républicaine à Monsieur CARRERE, Premier adjoint à Madame le Maire Sénatrice, Maire de Dax, de Saint-Paul-lès-Dax, pardon, excusez-moi.

Et donc, c'est Monsieur CARRERE qui va ouvrir notre réunion.

## **Bernard CARRERE**

Bien, bonsoir tout le monde ! Je suis chargé au nom de Madame le Maire, d'abord de l'excuser, parce qu'elle est appelée à une autre réunion, vous savez qu'elle a un emploi du temps très comprimé. C'est ainsi maintenant avec ses nouvelles fonctions. Donc, elle est à la communauté d'agglomérations pour une réunion importante aussi. Donc, en son nom, je vous accueille ici dans cette salle de réunion où il y a souvent des réunions, d'ailleurs, vous la connaissez et vous allez pouvoir être renseigné sur ce qu'est donc ce projet des Salins de Pouillon, de stockage de gaz, enfin les experts vous expliqueront mieux que moi. Ce sont des choses que l'on ne connaît pas bien, parce que cela nous vole bien au-dessus de la tête au point de vue technique, scientifique, mais j'espère qu'ils vous rassureront, parce que c'est sûr que cela fait toujours un peu peur comme toute nouveauté. J'ai vu entre autres là, je ne sais pas si vous avez vu sur le journal télévisé sur la deuxième chaîne, il montre une barge qui va être installée en face du Nigeria pour extraire le pétrole, et c'est quelque chose de monstrueux avec des tuyaux et des cuves dans tous les coins, on se demande à quoi peut servir tout cela. Alors, pour les salins, c'est un peu pareil, cela fait un peu peur, parce qu'on ne sait pas ce que c'est. Mais enfin, vous aurez tous les résultats et vous pourrez poser toutes les questions. Voilà ! Je vous souhaite une bonne soirée et d'apprendre beaucoup et d'être rassurés, je pense, ce soir. Bonsoir !

## Claude BERNET

Merci beaucoup Monsieur le Premier adjoint. Il est évident que vous pouvez intervenir à tout moment sur le fond.

Je voudrais d'abord vous remercier d'être là ce soir, remercier aussi la municipalité de Saint-Paul-lès-Dax pour l'accueil technique qu'elle nous a fait en nous prêtant cette belle salle et dans des conditions tout à fait sympathiques. Et puis, je voudrais simplement, en tant que Président de la commission particulière du débat public, faire deux ou trois considérations sur l'organisation du débat.

Certains d'entre vous n'en sont pas à leur première réunion, ils les ont déjà un peu entendus, je m'en excuse auprès d'eux. Pourquoi y a-t-il un débat public sur ce projet ? Monsieur CARRERE vient d'en souligner la complexité technique, c'est d'ailleurs un des grands points importants de ce projet-là, peut-être par rapport à d'autres, mais enfin, ce n'est pas seulement un éclairage technique que nous cherchons à donner.

C'est d'abord, premièrement, ce débat est le fruit de la loi, loi de 2002 qui rend obligatoire le débat public pour les grands projets d'infrastructure, et nous sommes dans un grand projet d'infrastructure.

Et deuxièmement, parce qu'il convient non seulement d'informer mais de consulter avant de décider, et là-dessus, je voudrais insister particulièrement, parce que je lis dans certaines questions qui sont posées à la commission, je lis dans les verbatim de certaines réunions, tout est déjà joué. Est-ce que c'est la peine de débattre ?

Je réponds que dans un certain nombre de cas, il y a une dizaine de débats publics par an, il est tout à fait fréquent que les débats publics aboutissent en tout cas à modifier un certain nombre de conditions, de modalités et quelquefois à modifier aussi le sort final d'un projet, quelquefois d'ailleurs pas tout seul avec d'autres considérations qui viennent derrière. Mais enfin, je voudrais insister là-dessus, nous ne sommes dans une affaire jouée, sinon vous n'auriez pas devant vous la commission du débat public.

Quand les décisions sont prises, le débat public ne peut plus avoir lieu, ce qui d'ailleurs peut poser souvent un problème juridique. La conduite du débat est confiée à une Commission indépendante, la commission nationale du débat public qui est représentée localement ici par la commission particulière.

Je vous présente les membres de la commission particulière. Ils sont tous présents ce soir, comme d'ailleurs dans beaucoup de réunions. Ils sont cinq en dehors de moi-même. Madame AGUILA qui, d'ailleurs, ce soir, va animer les débats et qui est avocate ; Madame de LOYNES qui est une spécialiste des problèmes de la communication, ancienne professeur de Lettres ; Sylvie CLARIMONT qui est enseignante en géographie à l'Université de Pau et des pays de l'Adour, elle a une vision évidemment très proche, même si en tant que Pyrénées Atlantiques, elle n'est pas impliquée directement. Et puis, tout à fait au fond là, Jean CRESPON, qui est notre ingénieur, il a fait toute sa carrière dans l'ingénierie minière et il a une perception technique du projet, ce qui encore une fois sur ce type de projet est bien nécessaire.

Cette commission du débat public, elle agit selon un certain nombre de principes. Je les rappellerai rapidement. L'indépendance, je viens de le dire, la neutralité, la commission est neutre, j'insiste tout particulièrement sur ce point, elle n'a pas d'idées préconçues sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire, d'ailleurs, personne ne lui demandera de les exprimer.

Lorsque la commission rendra son compte-rendu, on en parlera dans quelques instants, ce compte-rendu, ce ne sera pas l'avis de la commission sur ce qu'il faut faire, ce sera ce que la commission a vu, lu et entendu. Et je dois dire, d'ailleurs, que nous ne sommes pas de ce point de vue-là déçus, puisque, j'y viendrai, la participation du public est importante.

Autre principe, la transparence, qui fait que tout ce que nous faisons doit être mis en public. L'équivalence. L'équivalence, cela veut dire que chaque voix a la même valeur pour nous, quel que soit le statut de la personne qui s'exprime, et l'argumentation, c'est-à-dire qu'il vaut mieux argumenter ses opinions. Sur ce débat public, un point très important comme sur tout débat public, et ce qui différencie de certains débats un peu rapides qu'on voit quelquefois dans d'autres circonstances, c'est l'information du public. C'est un point préalable.

Le dossier du maître d'ouvrage qui a été envoyé à 800 élus et responsables de l'ensemble de l'arrondissement de Dax et du département des Landes est à votre disposition, de chacun d'entre vous, disponible, il suffit que vous nous le demandiez par cartes T ou par demande Internet. Sont également présentes sur le site Internet dont on parlait à l'instant, les études du maître d'ouvrage, il les cite très souvent et il est peut-être intéressant pour vous d'y aller les voir. Et là-dessus, je dirais que c'est... il y a, je sens quelquefois des critiques sur le thème « le débat public, il n'est pas égal ».

Il y a au moins une chose qui est égalisatrice, c'est le fait que les études sont publiées, c'est une chose très, très importante dans le débat public, c'est que les études soient à disposition de tout le monde. Elles sont d'ailleurs lisibles, enfin, normalement lisibles de ce point de vue. La synthèse du maître d'ouvrage et le journal du débat, c'est ce qui a été distribué dans 118 000 foyers, là aussi j'ai entendu des gens qui ont dit : « Moi, je n'ai pas reçu », cela peut arriver, il peut arriver qu'on ne reçoive pas, par exemple, les gens qui ont des stops pub, mais on a essayé de contrebattre cette idée avec une formule spéciale qui permet de faire passer, même aux gens qui ont des stops pub.

Cela ne fait rien, il y a des gens qui ne reçoivent pas, on en est absolument désolé, mais on n'a pas eu le sentiment, lors de nos précédents débats, nos précédentes réunions, que beaucoup de gens se sentaient en dehors de l'information.

Et puis, j'insiste beaucoup, il y a un site Internet du débat. Ce site Internet s'enrichit au fil du temps des questions que vous posez, des réponses qui sont apportées, des verbatim des réunions publiques, nous les éditons une quinzaine de jours après la réunion, et donc, il faut le temps de les reporter. Donc, le site est un élément d'information important.

La participation du public : Nous avons organisé neuf réunions publiques, celle-ci est la sixième. Il en restera trois, la semaine prochaine, à Seignosse, et ensuite, fin janvier, le 19 à Saint-Vincent de Tyrosse, le 26 pour conclure à Habas, côté de Pouillon.

Ce sont des réunions publiques de trois heures, et nous faisons en sorte, il y a d'ailleurs une légère erreur dans mon PowerPoint, nous faisons en sorte qu'on puisse, à l'occasion de ces réunions, traiter un certain nombre de sujets prioritaires. Nous avons sélectionné pour Saint-Paul-lès-Dax, compte tenu de la vocation de Saint-Paul-lès-Dax, nous avons sélectionné le thermalisme et le tourisme, et d'ailleurs, nous sommes heureux de compter parmi nous ce soir, le Président du Syndicat local et national du thermalisme.

Cette participation du public s'exprime aussi par des questions.

Je voudrais simplement dire que, à ce stade, nous avons reçu 224 questions et 35 avis. Ce n'est pas mal. Cela tend pour l'instant à se, comment dire, à se ralentir. Mais 454 demandes

de documentation, ce qui montre à quel point les gens sont intéressés par le contenu du projet. Cela, c'est assez inhabituel dans un débat public qu'on ait beaucoup plus de demandes de documentation que de questions et d'avis. Pour l'instant, si je fais les comptes, 800 personnes ont assisté à nos cinq premières réunions. Je ne sais pas combien nous sommes ce soir, mais peut-être il me semble 150.

Donc, ce sont des réunions locales que nous avons conçues pour aller vers le public. Dans des chefs-lieux de cantons ou dans des petites communes, dans les communes moyennes, ce n'est pas mal de remplir des salles, comme nous le faisons, c'est-à-dire, cela..., enfin, la commission ne se pare pas des plumes du paon, c'est tout simplement que cela montre que les gens sont intéressés par le sujet.

Alors, de quoi va-t-on débattre ? Encore une fois, j'insiste, d'abord de l'opportunité, réaliser ou ne pas réaliser ce projet.

Deuxièmement, de sa justification économique et sociale, de très nombreuses questions ont été posées à cet égard.

Troisièmement, des procédés techniques et industriels, et notamment, des conséquences qu'ils ont sur un certain nombre d'éléments de sécurité, sécurité du chantier, sécurité du site, dans son fonctionnement permanent éventuel et insertion dans l'urbanisme, les paysages, les espaces naturels, l'agriculture, la forêt, le tourisme et le thermalisme. Il y a ici une foule d'activités.

Nous sommes dans une zone dense dont certains soulignent le caractère extrêmement précieux sur le plan naturel. C'est tout à fait clair. Et donc, le débat public ne doit pas ignorer ce point, doit au contraire insister là-dessus. De même que sur le dernier point qui est le problème de l'océan, le projet, le maître d'ouvrage va l'expliquer dans quelques instants, comporte un élément important qui est le prélèvement et surtout le rejet dans la mer. Ceci a déjà fait l'objet d'un certain nombre de débats très approfondis, notamment à Capbreton, mais pas seulement, parce que le sujet est cité à peu près partout. Et donc, nous pourrons en parler ce soir.

Alors, avant-dernier point peut-être d'ordre technique pour que nous ayons un bon débat, on vous demande lorsque vous souhaitez vous exprimer. Là, il va y avoir une intervention du maître d'ouvrage qui va expliquer en détail son projet. Il y a des gens qui ont dit : « Le maître d'ouvrage, il parle très longtemps, et nous, on ne parle pas longtemps », je dirais que vous avez droit à l'information. Ce n'est pas une information qui peut se donner en un quart d'heure.

Donc, après l'intervention du maître d'ouvrage, ce sera votre temps, à vous, de poser les questions. Donc, dans ce cas-là, nous avons un système de micros baladeurs. Nos hôtessees sont au milieu des rangs.

Vous leur faites signe, c'est Madame AGUILA qui attribuera la parole, le plus honnêtement possible, bien sûr, et nous essaierons de l'aider ici à la table pour faire en sorte que tout le monde puisse s'exprimer. Et la chose qu'on vous demande, c'est de vous présenter, parce que le compte-rendu comporte des indications. Ce n'est pas inutile de savoir qui s'exprime et surtout, aussi, je dirais, d'où vient la personne qui s'exprime. Ce n'est pas mal d'avoir la géographie. C'est utile pour la compréhension ultérieure du débat. N'oubliez pas que ce débat public, il est destiné à servir. Donc, ne parlez que dans le micro, notamment quand vous avez des reprises de parole. Attendez qu'on vous ait repassé le micro ou qu'il marche, tapotez-le au besoin, parce que toute parole qui n'est pas passée dans le micro, elle est

perdue, notamment pour la secrétaire courageuse d'ailleurs et que je salue, qui fait le compte-rendu en détail, verbatim de notre soirée.

Alors, on vous demande de ne pas dépasser trois minutes pour permettre à tous ceux qui le veulent de s'exprimer. Si quelqu'un a besoin d'un petit peu plus de trois minutes, nous ne sommes pas des sauvages, en tout cas, dans ce domaine, et donc, bien entendu, on vous laissera un peu plus de temps, mais à condition que ce ne soit pas tout de même trop long.

Trois questions maxi, par intervenant, c'est-à-dire que, il y a des gens qui ont énormément de questions à poser, qui sont d'ailleurs répétitives les unes avec les autres, et donc, nous essayons de limiter à trois, dans un premier temps, et en principe de donner une priorité aux intervenants qui ne se sont pas encore exprimés. J'ajoute qu'on peut aussi déposer des questions par écrit.

Nos collaboratrices, nos hôtes ont des formulaires. Et si, par exemple, pour une raison ou une autre, vous ne voulez pas vous exprimer par oral, vous pouvez déposer une question par écrit, soit on vous y répond là, sur le siège, soit on vous y répond plus tard dans le système des questions et des réponses écrites.

Alors, dernier point, on en a parlé plusieurs fois, on a abordé ce problème. Qu'est-ce qui se passera après le débat, c'est-à-dire après le 31 janvier ?

D'abord, premièrement, le débat se termine le 31 janvier.

J'insiste bien pour tous les gens qui ont des choses à dire, des contributions à écrire, éventuellement, un cahier d'acteurs qui est une forme plus élaborée de contributions, des avis, enfin, les gens qui veulent s'exprimer, c'est avant le 31 janvier. Après le débat, c'est trop tard.

Le législateur a prévu qu'un débat dure quatre mois maximum. Celui-là dure trois mois et dix jours. Et donc, exprimez-vous avant le 31 janvier.

Deuxièmement, après ce 31 janvier, la commission aura deux mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2012 pour établir la synthèse du débat, c'est-à-dire un compte-rendu qui est fait, d'ailleurs, sous la surveillance du Président de la Commission Nationale du Débat Public qui, lui, il fait une espèce de contrepoint qu'on appelle le bilan, qui n'est pas autre chose que le débat replacé dans son cadre général et national. Ensuite, vient le temps réservé au maître d'ouvrage, il dispose de trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2012, pour décider de l'opportunité et, le cas échéant, des conditions de la poursuite du projet dans un acte publié. N'oublions pas, et cela, c'est un point qui commence à devenir de plus en plus important, au fur et à mesure que le temps passe, n'oublions pas que derrière ce temps du débat public, si le maître d'ouvrage décide de poursuivre son projet, viendra un temps où le maître d'ouvrage devra mener une concertation, d'ailleurs, sous le contrôle de la Commission Nationale du Débat Public. Cela, ce sont les effets de la loi Grenelle environnement. Et il y aura une poursuite de la concertation, et nous verrons, notamment au cours de la dernière réunion à Habas, dans quelle condition pourrait être poursuivie cette concertation suivie, puisque c'est une nécessité qui nous est imposée à juste titre par la loi.

Donc, voilà, je vous ai fait le point.

Et Madame AGUILA-BALDIT, je vous passe la parole.

### Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT

Avant de prendre la parole, je pense que Monsieur BELLEC et son équipe souhaiteraient présenter le projet.

Donc, nous allons opérer en deux temps.

La présentation du projet et après la parole sera à la salle pour les questions.

### Michel BELLEC

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Premier adjoint, mesdames, messieurs, bonsoir !

Alors, avant de vous présenter notre projet, j'aurai deux points d'introduction.

Le premier, pour vous présenter mon équipe et moi-même.

Alors, je vais commencer. Moi-même, je suis Michel BELLEC, responsable au sein du groupe EDF du développement et de l'exploitation des infrastructures gaz ; et c'est à ce titre que l'entreprise m'a confié la responsabilité de développer ce projet que nous allons vous présenter ce soir.

Sur la tribune, qui m'accompagnent : Grégoire RICHEZ qui est le porte-parole technique du projet ; Clémence CHASTAGNARET qui est ingénieur chargé d'affaire du projet. Au sein de mon équipe également, j'ai fait venir les meilleurs experts au sein d'EDF du domaine des stockages de gaz, ils ont tous une expérience de ce type d'installation.

J'ai également souhaité avoir des représentants de la direction régionale Aquitaine pour justement avoir, je dirais, le retour de votre région, qu'ils nous expliquent, en fait, les spécificités que nous trouvons chez vous, parce que ce projet va influencer, même si c'est modeste, sur votre environnement et votre cadre de vie. Donc, c'est cette équipe qui gère ce projet.

Et ce sera mon deuxième point pour vous dire, et je rebondis sur les propos du Président BERNET, l'importance de ce type de réunion pour nous-mêmes, maître d'ouvrage.

Donc, c'est la sixième réunion.

Nous avons déjà répondu, maintenant, on n'est plus à 224, on a à 229 questions.

Mais on est à un moment du projet où ce projet, nous le développons maintenant depuis 3 ans, nous avons donc pu effectuer nous-mêmes ou à travers des sociétés qui travaillent avec nous un nombre d'études qui nous permettent, aujourd'hui, d'avoir un dossier fourni.

Et c'est justement ce dossier fourni qui nous permet aujourd'hui de répondre à vos questions et d'être en mesure de commencer à rentrer dans la mise en développement de ce projet.

Mais tout ce que vous nous dites, on y réfléchit avant de répondre à vos questions, cela commence déjà sur certains points à influencer sur la manière dont nous avons pu regarder quelques points de détail sur le projet, et c'est très important pour nous, nonobstant le fait qu'à la fin, comme le Président BERNET l'a rappelé, et si la loi fonctionne de cette façon, il y aura un rapport de la CPDP, puis de la CNDP qui nous donnera des indications qui, bien sûr, influenceront sur la décision finale pour nous, maître d'ouvrage de réaliser ou non ce projet. Donc, voilà ce que je voulais dire en introduction avant de démarrer la présentation.

Alors, sur cette présentation, je vous parlerai des enjeux, parce que les enjeux, c'est important, c'est une question que nous avons eu souvent, mais finalement est-ce qu'il faut

vraiment, développer ce type d'installation de stockage de gaz qui, effectivement, représente un investissement important.

Donc, j'irai sur les enjeux, et ensuite, mon collègue Grégoire RICHEZ présentera plus en détail le projet et ses effets potentiels sur votre environnement et votre cadre de vie.

Alors, sur les enjeux du projet, il ne nous a pas échappé ce qui peut aussi, mais j'y reviendrai, paraître étonnant que nous, EDF, nous développons un projet gaz. Donc là, j'y reviendrai, mais il faut bien voir aujourd'hui que les usages du gaz, qui est une des énergies primaires qui permettent de composer l'ensemble du mix énergétique français. Les usages de gaz se développent, alors, on le voit très clairement sur cette illustration, des usages en très forte augmentation depuis 20 ans, une production nationale en forte diminution. Et les usages du gaz, on était habitué à les voir pour le chauffage, pour les besoins de l'industrie, et depuis plus récemment, les usages de gaz se développent et ce sera un des vecteurs les plus importants du développement des usages du gaz à l'avenir, ils se développent pour les besoins de production d'électricité.

Alors là, je donne une première explication sur un point qui nous a été souvent soulevé.

Alors, c'est l'avantage d'avoir le sixième débat, on peut commencer déjà à répondre à quelques questions sur la présentation, mais les questions, c'étaient : « mais vous EDF, vous êtes d'abord un électricien, on vous connaît surtout sur le nucléaire même si en fait, on fait énormément d'hydraulique, on est un des premiers hydrauliciens en Europe et pourquoi vous allez sur un stockage de gaz, donc dans le domaine du gaz, alors que cela serait probablement quand même préférable pour notre environnement d'aller sur les énergies renouvelables, le photovoltaïque ou l'éolien ? »

Et justement, ce que je souhaiterais vous faire comprendre, c'est qu'en fait, on va sur du développement de la production d'électricité à partir du gaz comme complément aux investissements que nous développons également pour produire de l'électricité à base de solaire et d'éolien, parce que le solaire et l'éolien, par définition, ce sont des énergies intermittentes, donc il faut, en réserve, en permanence, une puissance équivalente pour pallier l'intermittence de ce type d'énergie. Donc, plus on développe du solaire et l'éolien, plus effectivement, il faut développer des solutions de production d'énergie qui puissent démarrer rapidement au moindre coût et en polluant le moins possible, si je peux m'exprimer ainsi. Et de ce point de vue-là, la production de l'électricité à partir de gaz est aujourd'hui le meilleur moyen qu'on ait trouvé pour le faire. Donc, c'est à ce titre-là que nous EDF, nous développons ce type de centrale à gaz pour la production d'électricité. Alors, on en a développé trois dont une qui a été mise en service en Lorraine, il y a un mois, deux qui seront mis en service à Martigues, sur l'étang de Fos dans six mois. Donc, on développe ce type de centrale pour produire de l'électricité.

Et comme vous le voyez sur cette illustration, pour pouvoir les démarrer, comme la consommation nationale a beaucoup augmenté, la production a baissé, il faut des stockages, et c'est pour cette raison que nous développons à EDF des stockages de gaz. Alors pourquoi stocker le gaz ? C'est parce que, comme on l'a vu, la production est bien inférieure sur le territoire national à la consommation, donc il y a un fort besoin de stockage, en particulier entre l'été et l'hiver, parce que le stockage est surtout consommé l'hiver. Et si on voit sur l'ensemble d'une année de janvier à décembre, la courbe rouge, les besoins surtout pour la consommation de gaz ; la droite bleue qui correspond en fait aux approvisionnements qui sont réguliers sur l'année, et on voit qu'il faut beaucoup injecter dans les stockages en été

pour pouvoir soutirer en hiver. Donc, c'est ce qui explique en fait les besoins de stockage de gaz naturel. Alors, il y a différents types de stockage de gaz naturel. Il y en a qui sont surtout pour la saisonnalité été-hiver, d'autres comme celui que nous développons, qui est pour, en fait, la flexibilité pour pouvoir démarrer rapidement des centrales à gaz.

Pourquoi EDF investit dans des projets de stockage de gaz naturel ?

J'en ai dit un mot précédemment, c'est parce que, d'abord, nous sommes un grand énergéticien national, nos clients, nous considérons que si nous voulons les garder, il faudra aussi, avec l'électricité, pouvoir leur proposer du gaz. Nous avons pris la décision de rentrer dans le métier du gaz, et puis, étant un électricien majeur sur le territoire, il nous faut aussi du gaz pour approvisionner nos centrales électriques avec ce combustible. Donc, voilà les deux raisons principales pour lesquelles EDF s'intéresse au gaz naturel. Alors, comme nous le faisons en électricité, c'est-à-dire que notre vocation, EDF, c'est une grande entreprise industrielle, et pour remplir les besoins de notre mission, nous prenons nos responsabilités en investissant nous-mêmes dans nos actifs de production. C'est ce que nous faisons en électricité, on le fait aussi en gaz en allant ou alors marginalement en développant de la production de gaz, mais surtout sur tout ce qui touche au stockage en France, mais aussi en Europe, et éventuellement, aussi sur les grandes canalisations d'interconnexion entre les pays producteurs et la France.

Voilà donc deux exemples sur lesquels nous avons décidé d'investir récemment, le terminal de regazéification de Dunkerque pour préparer l'arrivée de gaz naturel en France, et puis là, c'est un exemple sur le trajet du gaz russe depuis la Russie jusqu'en France, nous investissons également dans des canalisations de transport, à côté des projets de stockage que nous développons.

Sur ce projet que nous allons vous présenter, je voudrais simplement, avant de rentrer dans le détail du projet, dire que ce stockage, il se fait dans des cavités salines en utilisant les propriétés du sel. Les propriétés du sel, mais je ne vous l'apprendrai pas ici à Dax, le sel est étanche au gaz, il est résistant, c'est-à-dire qu'il supporte des grandes variations de pression, et puis, il est soluble dans l'eau. Alors, ces qualités, cela nous permet de pouvoir créer des cavités par dissolution du sel. Une fois que ces cavités sont vides, on peut y injecter et soutirer le gaz. Donc, c'est cette technique qui est déjà employée depuis plusieurs décennies en Europe et également en France, on y reviendra sur plusieurs sites, qui permettent en fait, avec l'injection et le soutirage, d'avoir rapidement, parce que, avec les cavités salines, on peut avoir des débits rapides, d'avoir rapidement de la mise à disposition de gaz justement pour fabriquer l'électricité, par exemple, en intermittence de la production d'électricité par énergie renouvelable.

Donc, voilà ce que je souhaitais vous dire en introduction sur les enjeux. C'est vraiment un enjeu énergétique essentiel pour le pays, dont c'est la mission pour EDF de le développer, et puis, de le faire en utilisant les structures géologiques que nous trouvons, comme celles que nous avons trouvées dans les Landes, et qui permettent de réaliser rapidement le stockage qui permet de produire l'électricité.

Donc, maintenant, nous allons venir sur la présentation du projet, sur ses conséquences sur l'environnement, avant d'être à votre disposition pour répondre à vos questions.

## Grégoire RICHEZ

Madame, Monsieur, bonsoir !

Alors, le projet Salins des Landes, comme je vais vous le présenter ce soir, il est issu des premières études que vous pouvez d'ailleurs trouver sur le site Internet de la CPDP. Et puis, aujourd'hui, ce projet, si nous décidons de le continuer, sera amené à se développer, et il devra être adapté pour prendre en compte les conclusions du débat, les études que nous serons amenés à développer ainsi que les autorisations administratives que nous serions amenés à solliciter.

Alors, la première question, c'est pourquoi vouloir réaliser un projet de cette nature dans les Landes ?

Vous avez devant vous une carte de France qui vous présente les zones où on peut trouver du sel. Or, le sel, il se trouve généralement dans des couches profondes qui sont indiquées en vert clair sur la carte, mais à certains endroits, le sel est remonté sur la surface, et ce sont les taches vert sombre que vous voyez apparaître sur cette carte. Alors, hormis les Landes, on peut trouver également du sel dans la Lorraine, le Jura et la Vallée du Rhône. Et il existe déjà des stockages de gaz souterrains en cavité saline, ils sont indiqués par une flèche rouge sur la carte, et il y en a un à Etrez, à côté de Bourg-en-Bresse, à Tersanne à côté de Valence, et à Manosque, en Provence.

Alors, ayant fait ce constat de présence de ce dôme de sel dans les Landes, EDF a demandé un permis de recherche, dont vous voyez le contour apparaître en violet sur la carte. Ce permis de recherche couvre en fait quatre diapirs, c'est le nom que l'on donne à ces dômes de sel, ceux de Magescq, Thétieu, Benesse Saint-Pandelon et Bastennes-Gaujacq. Vous voyez apparaître au centre de la carte, hachurée en rouge toute l'agglomération dacquoise qui est exclue du périmètre de recherche. Alors, parmi ces quatre diapirs, le plus grand et le plus connu, c'est celui de Benesse Saint-Pandelon, et nous avons cherché à accroître notre connaissance sur ce diapir en réalisant, dans un premier temps, un forage exploratoire, ce que nous avons fait en 2010.

Vous voyez une photo en haut à gauche pendant les travaux et après à droite, nous avons été précautionneux dans la remise en état du site après intervention. Le terrain utilisé représentait une surface d'un hectare située sur la commune de Pouillon et le forage a été poursuivi jusqu'à environ 2 000 mètres ; et à partir de 200 mètres environ, nous avons commencé à trouver le sel, c'est-à-dire là où nous l'attendions. Au cours de ce forage, nous avons effectué de nombreux prélèvements et vous en voyez un tout petit exemplaire là juste devant Michel BELLEC sur l'estrade. Il s'agit donc de prélever en fait pratiquement sur toute la hauteur du forage des échantillons de sel, étant donné leur forme longue, on les appelle « des carottes », et c'est sur la base de ces prélèvements que nous avons effectué des analyses tant physiques que chimiques.

Et ces premiers résultats nous ont permis de confirmer la faisabilité d'un projet de stockage de gaz de façon sûre à l'intérieur de ce dôme. Nous allons réaliser un deuxième forage un peu plus loin au printemps 2012 afin de chercher à mieux apprécier les formes et les limites du dôme de sel, et bien évidemment, nous prendrons les mêmes précautions que celles que nous avons mises en œuvre sur ce premier forage.

Et ce sont vraiment ces premiers résultats qui nous permettent de caractériser le projet de stockage que nous souhaitons réaliser.

Vous avez devant vous une photo aérienne avec Pouillon et Mimbaste, et sur cette photo aérienne, vous voyez apparaître en pointillés jaunes, les limites reportées au niveau de la surface de ce dôme de sel. Alors, je vous invite tout de suite à constater que c'est un endroit qui est plutôt éloigné des habitations et nous serons amenés à utiliser en surface environ une trentaine d'hectares pour pouvoir installer nos installations. Alors, une trentaine d'hectares, cela correspond à peu près à la surface de la tache blanche que vous voyez au centre de la photo, cette tache blanche correspond à une carrière exploitée par la société Placoplâtre. Et nous souhaitons pouvoir installer les installations correspondantes à l'intérieur du périmètre orange, que vous voyez au centre de cette illustration, ce périmètre orange lui-même représente une surface d'une centaine d'hectares.

Le stockage sera constitué de plusieurs cavités, nous estimons que nous pourrions en réaliser une douzaine, et chacune de ces cavités aura un volume géométrique moyen d'environ 400 000 mètres cubes. Alors 400 000 mètres cubes, c'est un cylindre de 50 mètres de rayon et d'environ 200 mètres de haut. Et à l'intérieur de cette douzaine de cavités, nous pourrions stocker environ 600 millions de mètres cubes de gaz, 600 millions de mètres cubes de gaz, cela correspond à peu près à la consommation annuelle d'une ville de 650 000 habitants, comme Bordeaux par exemple.

Alors, quelles seront les installations qui apparaîtront que nous installerons en surface ? Vous avez vu là devant vous une vue d'artiste d'un stockage souterrain, je ne vais pas rentrer dans le détail de cette installation, je vais juste chercher à vous expliquer les éléments principaux.

Alors, tout d'abord, le stockage sera relié au réseau national de transport de gaz par le biais d'un gazoduc, d'une canalisation enterrée. Ce gaz qui viendra du réseau devra d'abord être comprimé pour pouvoir être injecté sous pression dans les cavités, et la zone que je viens d'entourer représente les têtes de puits qui sont en fait les éléments en surface qui sont reliés aux cavités, qui elles-mêmes sont créées à plus de 1 000 mètres de profondeur. Cette opération, c'est donc le stockage, on parle d'injection. Inversement, lorsqu'on a besoin de déstocker le gaz, on parle alors de soutirage, le gaz ressort par les mêmes têtes de puits, il rejoint une zone de traitement de gaz où il sera pour l'essentiel séché, déshydraté, puisqu'il aura pu prendre un tout petit peu d'humidité lors de son séjour dans les cavités. Puis, après avoir été compté, il rejoindra alors le réseau de transport de gaz par la même canalisation que par où il était arrivé. Donc, traditionnellement, le gaz va être injecté dans les périodes de faible consommation en été ; et dans les périodes de plus forte consommation en hiver, il sera soutiré. L'avantage du stockage de gaz en cavité saline, c'est qu'il est réactif, il est flexible, et permet de s'adapter rapidement aux demandes de variation et de consommation. Alors, l'installation qui est présentée là, ce n'est qu'une installation typique, je vous invite à noter qu'elle est relativement modulaire et que c'est notre souhait de pouvoir utiliser cette modularité pour réellement inscrire le projet de stockage dans le paysage, et évidemment, nous serons amenés à produire à ce titre des études d'insertion paysagère ultérieurement.

Je ne vais pas détailler davantage le fonctionnement de cette installation, je préférerais prendre un peu de temps pour vous expliquer comment seront créées les cavités.

Alors, c'est un processus qui va se dérouler sur plusieurs années et que vous voyez représenté de gauche à droite sur cette illustration. La première étape consiste à réaliser un forage à plus de 1 000 mètres de profondeur, et ce forage est construit pour être étanche

aux terrains environnants, et notamment, aux nappes phréatiques. Ensuite, de l'eau est injectée pour venir dissoudre le sel, c'est la deuxième illustration en partant de la gauche. Cette eau simultanément, elle va être injectée pour dissoudre le sel et elle va être évacuée en parallèle à l'intérieur du même puits pour repartir avec l'eau chargée en sel, une fois que la dissolution a fait son œuvre. Cette étape s'appelle « le lessivage » et elle va prendre plusieurs années, de deux à trois ans, et elle est arrêtée lorsque la cavité a atteint les dimensions attendues. Une fois que la cavité a atteint les dimensions attendues, on procède à différents tests, notamment pour tester son étanchéité, et alors, seulement, on peut commencer l'opération de première mise en gaz, c'est l'avant-dernière illustration sur la droite de l'illustration. La première mise en gaz, c'est la première fois où on va venir mettre du gaz comprimé à l'intérieur de la cavité, et c'est ce gaz qui va venir chasser l'eau salée qui restait dans cette cavité. Et on va poursuivre cette opération pendant quelques mois jusqu'au moment où il n'y a plus d'eau du tout dans la cavité, mais il ne reste que du gaz. Après des derniers essais, on peut alors procéder à la mise en exploitation de la cavité.

Alors, comme je vous l'ai indiqué, il nous faudra de l'eau pour réaliser ces cavités et des quantités importantes d'eau. Nous avons fait le choix de ne pas prélever cette eau dans l'eau douce naturelle que l'on peut trouver dans les Landes, car nous savons que cette eau joue un rôle important pour l'agriculture, pour l'élevage, mais aussi pour le thermalisme, nous avons choisi de ne pas prélever d'eau dans les nappes aquifères.

Le projet envisage donc la création d'une double canalisation qui relierait le site depuis Pouillon jusqu'à l'océan. Donc dans un premier temps, de l'eau serait prélevée pour être amenée sur le site par l'intermédiaire de deux stations de pompage, procéder au lessivage des cavités, et en retour, l'eau salée rejoindrait l'océan. Cette double canalisation s'appelle un saumoduc, elle ferait une quarantaine de kilomètres de long, c'est une canalisation, là encore qui serait enterrée dans le sol à au moins un mètre. Elle traverserait la dune sans faire de tranchée par une technique dite de forage dirigé, qui permet de passer sous la dune et déboucherait en mer à plus de 1,5 kilomètres des côtes, c'est-à-dire à une cote marine d'environ moins 15 mètres.

Alors, évidemment, la question c'est : par où faire passer ce saumoduc ? Nous avons réalisé des études.

Alors, nous appuyons sur des bureaux d'études connaissant le milieu, et ce qui nous a guidés, c'est réellement cette carte, c'est une carte de synthèse, mais cette carte qui résume l'ensemble des enjeux relatifs au passage de ces canalisations.

Nous avons ici hiérarchisé tous ces différents enjeux : en rouge, en jaune, en vert et en gris. Par exemple, clairement, les zones fortement urbanisées sont exclues ; les zones naturellement protégées sont également exclues. De cette façon, nous avons établi deux couloirs, depuis Pouillon jusque potentiellement l'océan, donc un tronçon commun qui part de Pouillon et qui va jusque Magescq, et qui à partir de là se sépare en deux et nous avons une alternative, soit nous partons vers le Nord pour déboucher vers Messanges, soit nous passons au Sud vers Soustons et le Vieux-Boucau. Alors, je vous propose de vous résumer les étapes de création d'un stockage comme nous l'envisagerons. Nous avons mené des premières études et à vous réaliser un premier forage exploratoire en 2010, un deuxième sera réalisé en 2012. Nous sommes aujourd'hui en 2011 dans le cadre de ce débat public et nous procéderons, comme l'indiquait Monsieur le Président lors de la remise de nos conclusions, nous expliquerons comment, si nous souhaitons continuer le projet, comment

nous poursuivrons la concertation autour du projet. Nous serons amenés à réaliser des études complémentaires, à venir solliciter auprès des pouvoirs publics les différentes autorisations nécessaires à la réalisation de ce projet, et nous pourrions donc être en 2015 en position de prendre une décision finale sur la réalisation du projet.

Si une décision positive était prise, nous commencerions alors par construire les installations nécessaires à la création des cavités, les installations de lessivage, puis, nous construirions les installations propres aux mouvements de gaz que je vous ai décrites précédemment, et lorsque la première cavité soit disponible, procéderions alors à une première mise en gaz, ce serait à l'horizon 2020, et ainsi à la mise en exploitation du site. Voilà ! Je vous ai décrit un peu les caractères un peu techniques, les éléments essentiels techniques du projet. Je souhaiterais maintenant vous en décrire plutôt les effets potentiels, tant sur le cadre de vie que sur le milieu naturel, et je voudrais surtout insister sur le fait que nous sommes attachés depuis le début à intégrer le projet dans son environnement.

Alors, EDF est un industriel responsable, et le premier enjeu pour nous est, bien évidemment, la sécurité.

Je voudrais d'abord rappeler que du gaz qui est stocké à plus de 1 000 mètres de profondeur, là où il n'y a pas d'oxygène ni de chaleur, est stocké de façon sûre.

En ce qui concerne la partie des installations qui sera en surface, nous serons amenés à définir des zones de sécurité précises, à permettre à chaque instant un cloisonnement des différents ateliers dans l'installation, et enfin, nous serons vigilants à ce que toutes les canalisations soient protégées et le moyen le plus simple de les protéger, c'est de les enterrer. Au cours de la construction, alors, nous sommes amenés à prendre beaucoup de précautions, et de toute façon, la construction s'achève par des tests obligatoires dont certains sont réalisés en présence de l'administration pour nous assurer du bon fonctionnement de l'ensemble de l'installation.

Et puis, en phase d'exploitation, les équipes sont présentes 24 heures sur 24 sur site, nous menons des opérations de maintenance régulières et devons en assurer la traçabilité. Et puis, enfin, c'est une installation qui est classée au titre de la maîtrise des risques industriels, et donc, notamment à ce titre, serait créé un comité local d'information et de concertation qui nous permettrait d'échanger avec, je vais dire, les autorités locales, et les associations riveraines, nous permettrait d'échanger sur la vie de l'installation et sur son insertion. En ce qui concerne votre cadre de vie, les incidences seraient très limitées et elles seraient perceptibles principalement pendant la phase de construction. Alors, je vous ai montré une photo aérienne, vous allez pu voir que nous envisageons d'implanter ces installations à l'écart des habitations. La pose des installations pour le lessivage du saumoduc, c'est une installation toute temporaire en surface pour les durées de temps des travaux, et qui fera l'objet, par exemple, à l'égard des agriculteurs dont nous serions amenés à traverser les champs, qui fera l'objet bien évidemment de compensations ; et en zone forestière, nous privilégierons le passage du saumoduc le long des pistes forestières.

Après installation des installations de lessivage, nous serons amenés à réduire, à limiter la pêche sur une zone très réduite au droit de nos ouvrages maritimes, et nous serons vigilants à préserver l'ensemble des autres ressources économiques de la région, notamment, il n'y aura aucune interdiction, aucune restriction de baignade, d'activités de loisirs et pas de perturbation sur les grands axes de circulation.

En ce qui concerne l'impact environnemental, je souhaite tout de suite vous rappeler, nous avons déjà pris beaucoup de précautions dans la définition du tracé du saumoduc de façon à éviter les zones à grand enjeu.

Par ailleurs, en ce qui concerne les installations de surface, je vous ai déjà indiqué que nous veillerons à l'insertion paysagère de ces installations. Les nappes souterraines ainsi que les sols sont complètement préservés par les dispositions que nous mettrons en œuvre pour la réalisation de nos forages et de nos travaux. Enfin, nous serons amenés à traverser des cours d'eau sensibles, l'Adour par exemple. Et de la même façon que sous la dune, nous prendrons là encore des techniques de construction particulières qui nous permettent de passer sous les cours d'eau et d'éviter d'endommager leurs berges ou le fond de ces cours d'eau. Enfin, le rejet d'eau salée, que nous serions amenés à instaurer au fond de l'océan, sera un rejet à 1,5 kilomètres des côtes ; et la dilution, nous avons mené beaucoup d'études à ce sujet et beaucoup de modélisations numériques, prenant en compte différentes conditions de courant, de vent et de marée, et dans tous les cas, la dilution est assurée à plus de 50 mètres de l'ouvrage de rejet, l'augmentation de salinité résultante est très limitée et ne conduit à aucun impact environnemental au-delà de cette distance.

Encore une fois, cette augmentation de salinité restera, elle, complètement au fond de l'océan dans les trois, quatre premiers mètres, elle n'ira pas au-delà. Au-delà, le projet Salins des Landes constitue une véritable opportunité économique pour le développement, l'investissement représente un montant global d'environ 650 millions d'euros, ce qui générera forcément des retombées fiscales, les travaux mobiliseront jusqu'à 250 personnes pendant plusieurs années, cela génèrera bien évidemment des retombées pour les entrepreneurs locaux et pour le commerce local, pour l'hébergement, la restauration, et nous souhaitons mener une action particulière en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie pour valoriser les compétences existantes dans la région au cours de ces travaux.

Et puis, enfin, de manière pérenne, à partir de 2020, ce seront environ 25 emplois directs qui seront créés sur site, et au moins autant d'emplois indirects pour des activités d'entretien, de maintenance.

Enfin, dernier sujet.

Vous avez noté que le projet nous amène à construire un saumoduc qui va créer des flux, soit d'eau de mer dans un sens soit d'eau salée dans l'autre sens, nous avons engagé une réflexion avec un cabinet spécialisé pour chercher à valoriser ces flux d'eau de mer et de saumure, que ce soit vers la balnéothérapie, par exemple, et nous cherchons à développer bien évidemment toutes ces pistes de valorisation de ces différents flux.

Voilà ! Je vous ai présenté le projet, ses principaux enjeux, nous sommes maintenant à votre écoute. Merci.

### **Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

La parole est donc à la salle dans ce temps du débat.

Alors, si vous souhaitez vous manifester, soit vous vous levez, soit vous levez votre main afin que les hôtes puissent vous identifier facilement.

Alors, voilà ! Je vais commencer par prendre les mains levées de ce côté-là, monsieur qui est à côté de l'hôtesse, vous avez la parole, veuillez s'il vous plaît donner vos noms et qualités pour que cela soit plus clair pour le débat. Voilà ! Merci !

### Hervé DARRIGANE

Oui, bonsoir ! Hervé DARRIGANE j'habite à la Commune de Rivière.

Donc, vous allez traverser notre commune avec votre saumoduc-là. Alors, j'aimerais savoir par rapport aux habitations et par rapport à la traversée de l'Adour, comment vous allez l'effectuer ? Et comment vous allez prendre en compte les habitants de ces communes-là, Angoumé, Rivière, et cetera, et Tercis. Et je voudrais savoir quel impact cela va avoir, combien de place prend ce tuyau-là, l'aller et retour, et cetera.

### Grégoire RICHEZ

Alors, je vais essayer de vous apporter quelques éléments de réponse.

Tout d'abord, nous chercherons à éviter au maximum les zones urbanisées et plutôt passer, je veux dire, dans les zones soit utilisées sur le plan agricole, soit forestières. Et de ce point de vue-là, les habitations ne seront pas du tout impactées par le passage de ces canalisations. Sur la traversée de l'Adour, comme j'ai pu l'indiquer, nous emploierons une technique dite de forage dirigé, ce qui permet de passer sous le lit de l'Adour et, en fait, de protéger toutes les barthes aux alentours ou au moins enfin pratiquement sur toute leur largeur. La technique de forage dirigé permet de passer, je vais dire, entre guillemets en souterrain, c'est-à-dire sans avoir à ouvrir de tranchée sur des distances jusqu'à un kilomètre, voire 1,5 kilomètres.

Donc, c'est par ce genre de technique que nous envisageons de franchir le cours d'eau, enfin, les cours d'eau sensibles, vous avez mentionné l'Adour, mais il y en aura d'autres, que potentiellement nous serons amenés à franchir de la même façon, notamment pour protéger toutes les espèces présentes et protéger toutes ces zones sensibles de façon générale. Sur la pose du saumoduc.

Alors, c'est un chantier qui se déroule à l'avancement, c'est-à-dire qu'on part d'un bout du saumoduc, on va aller jusqu'à l'autre bout, et alors, si le chantier au total peut s'étaler sur plusieurs années, si vous regardez à un endroit donné du saumoduc, les interventions ne durent jamais plus de deux à trois mois. Et enfin, en termes d'emprise sur la zone de travaux, en zone courante, la largeur de la piste de travail peut aller jusqu'à 30 mètres. Dans les endroits un peu particuliers, nous pouvons ponctuellement réduire la largeur de la piste du travail. Et après la phase de travaux, le terrain est remis dans son état original et il est maintenu une bande de servitude d'une dizaine de mètres de large, cette bande de servitude retourne aux propriétaires avec deux incapacités : la première, interdiction de construction sur cette bande de servitude, et la deuxième, interdiction de plantation de végétaux hauts de plus de sept mètres dans cette bande de servitude, ce afin de permettre des interventions éventuelles de maintenance sur le saumoduc.

### **Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Je vais prendre monsieur, je vais prendre une deuxième question que j'avais identifiée derrière le premier intervenant, et après, ce sera vous Monsieur le Président.

### **Gérard FOURNEAU**

Bonjour ! Je suis Saint-Paulois, Gérard FOURNEAU, je suis le Président de l'association Aquitaine Landes récifs, qui est vivement concernée par les rejets de sel.

Alors, ne serait-il pas possible de faire continuer votre pipeline jusqu'aux 3 ou 4 villes, qui ont un peu plus d'eau et qui ce soit un peu plus dilué. Je signale que cette expérience est la plus grande Atlantique, je ne sais pas si certains d'entre vous la connaissent. Et de plus, nous en sommes en construction, là, en moules, pour fabriquer des récifs de fort tonnage pour faire des essais d'acclimatation de naissains d'huîtres, vous savez qu'il y a des catastrophes en France, actuellement, les naissais d'huîtres meurent partout. On va l'essayer dans les profondeurs de 20 à 25 mètres.

### **Grégoire RICHEZ**

Alors, sur ce qui détermine, je vais dire, la distance de rejet, c'est de s'assurer que nous sommes à une profondeur qui nous permet effectivement de garantir des bonnes conditions de dilution de l'eau salée en mer, et ce indépendamment des conditions atmosphériques, des conditions de mer, et c'est donc la profondeur d'une quinzaine de mètres qui nous amène aujourd'hui de façon préliminaire à retenir cette distance de 1,5 kilomètres. Nous aurons ultérieurement des études et nous devons confirmer éventuellement ce chiffre. Il pourrait éventuellement évoluer, mais l'ordre de grandeur devrait rester le même. Vous avez parlé des récifs dont vous assumez la mise en œuvre et la responsabilité.

Alors, effectivement, c'est un sujet dont nous sommes au courant, il faut que nous continuions à pouvoir l'évoquer et à en parler et de voir comment nous pourrions, je vais dire, travailler en synergie sur ce genre de sujet, puisque, aussi bien vous que nous serons amenés à intervenir sur le domaine maritime. Alors, je pense que les phases ultérieures de concertation après le débat public nous permettront de discuter plus en détail de vos implantations vis-à-vis de notre projet et de voir si éventuellement nous ne pouvons pas trouver des complémentarités sur nos projets respectifs.

### **Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Je vais prendre une question, Mademoiselle s'il vous plaît, au premier rang, Monsieur, et après.

### **Jean-Louis BEROT**

Oui, Jean-Louis BEROT, Président des Etablissements Thermaux.

Je voudrais, si vous le permettez, d'abord rassurer la presse locale, éventuellement les lecteurs bien entendu, de l'intérêt que porte le thermalisme sur ce sujet, et il avait été

décidé initialement, par Madame la Sénatrice-Maire, que le thermalisme soit évoqué à Saint-Paul et non à Dax.

Donc, nous y portons bien sûr un grand intérêt, si preuve en est, un peu d'histoire, si vous voulez, vos collègues, auxquels vous étiez associés à l'époque un peu à la hussarde, même beaucoup à la hussarde, prenant les Landais comme une peuplade de Mohicans précaires, avaient essayé aux Landes-de-Siougos de faire une implantation de gaz, n'y revenons pas, mais enfin juste pour dire que les thermalistes quand même avaient été attentifs et s'étaient opposés, laissons la forme de côté, mais sur le fond, parce que toutes les garanties n'étaient pas présentes.

Sur la forme, Monsieur BELLEC, nous avons reçu vos services depuis deux ans déjà, et nous avons eu le plaisir de recevoir la commission dans la neutralité connue du Président BERNET, il y a quelques mois.

Donc, sur la forme, rien à dire. Sur le fond, nous avons posé les questions qui s'imposaient qui, pour nous, tiennent à l'étanchéité, étanchéité de l'ouvrage proprement dit, et puis, étanchéité ensuite du retour du pompage en mer. Donc, pour nous, ce sont des choses qui nous interpellent, et nous vous avons posé les questions, qui ont été reprises. J'ai reçu et lu avec attention ce qu'ont écrit les Amis de la Terre et nous avons posé ces questions sur le diapir et sur des éventuelles failles qu'il pourrait y avoir.

Donc, ma question se porte sur l'étanchéité à la fois de l'ouvrage, et ensuite, pour le pompage tel qu'il est prévu en mer, et je ne sais pas, tous les passages jusqu'à la mer, et ensuite, bien sûr, sur les failles au niveau du diapir.

### **Michel BELLEC**

Si vous pouvez passer, s'il vous plaît, l'illustration numéro 4.

Merci, Monsieur le Président, là, pour votre question parce que, enfin, c'est un sujet que vous connaissez bien, je le sais, mais aussi pour le public qui est là ce soir, je voulais que ce soit bien compris la différence entre les stockages en nappe aquifère et les stockages en cavités salines.

Le stockage, le projet dont vous parliez à l'instant, c'était un stockage qui était fait par nos, je dirais, nos concurrents, aujourd'hui, le groupe GDF-Suez, aux Landes-de-Siougos, c'était effectivement un stockage en nappe aquifère. Dans les stockages en nappe aquifère, il y a contact avec l'eau puisque le gaz va chasser l'eau et se mettre dans la paroi rocheuse en chassant l'eau, donc, il y a contact entre le gaz et l'eau. Effectivement, il faut comprendre que, particulièrement, pour votre profession, c'était quelque chose d'extrêmement sensible. Dans notre cas, comme je le disais tout à l'heure, stockage en cavités salines, il n'y a aucun contact avec l'eau.

On va le préciser tout à l'heure, ainsi que sur le tracé du saumoduc, à l'aller et au retour. Mais, je voulais que ce soit bien clair que la différence entre stockage en cavités salines, stockage en nappe aquifère soit bien comprise par chacun. Et ces stockages correspondent même à des besoins différents, parce que dans les stockages en nappe aquifère, on stocke de grandes quantités de gaz et ils sont plutôt adaptés au stockage saisonnier, on stocke l'été pour ressortir le gaz en hiver.

Au contraire, le stockage en cavités salines, ce sont des stockages dits rapides. On ne stocke pas de grandes quantités mais le débit est important, il permet d'apporter à travers le

réseau le gaz rapidement aux centrales électriques qui en ont besoin pour leur fonctionnement. Donc, il correspond à des besoins différents. Aujourd'hui, il est probable que ce ne serait plus autorisé, il n'y aurait pas d'autorisations qui seraient données en France sur le stockage de ce gaz en nappe aquifère, alors que les stockages en cavités salines, qui ne touchent pas à l'eau, il y en a qui se développent en ce moment encore, ici à Manosque, pour déverser au large de Fos-sur-Mer à travers le saumoduc, c'est-à-dire qu'ils seront créés régulièrement en Europe. On n'en est pas du tout dans la même problématique environnementale. Grégoire, si tu veux repréciser ce point, sur l'étanchéité ?

### **Grégoire RICHEZ**

Alors, sur l'étanchéité des cavités, alors, les moyens essentiels pour assurer cette étanchéité, c'est le puits qui relie la cavité à la surface. Et donc, en fait, le puits est réalisé par différents tubes, certains concentriques, et chacun des tubes fait l'objet d'une cimentation au terrain naturel. Et l'ensemble de cette construction, je vais dire, fait l'objet de tests, avant mise en service, pour s'assurer d'une bonne étanchéité.

Et par ailleurs, ensuite, au cours de l'exploitation, il est mené des inspections régulières de façon à s'assurer qu'il n'y a pas de dégradation d'ouvrage au cours de la vie de cet ouvrage. Je précise qu'une bonne partie de ces tests sont réglementés et se font donc sous contrôle des autorités compétentes en la matière. Sur les canalisations sur le saumoduc lui-même, bien évidemment, nous serons vigilants lors des études de conception pour nous assurer dans le choix du tracé mais dans le choix aussi des techniques mises en œuvre, d'avoir un ouvrage qui soit étanche. Et d'ailleurs, après sa construction, il devrait être testé de cette façon-là. Lors de l'exploitation, un ouvrage de cette nature fait l'objet d'une surveillance régulière, d'inspections, éventuellement en utilisant ce qu'on appelle des pistons racleurs qui sont des espèces de petits robots, j'allais dire, qui à l'intérieur des canalisations sont passés régulièrement de façon à pouvoir détecter tout désordre avant qu'il n'y ait réellement un dommage.

Et puis, enfin, nous vous montrons sur le saumoduc, un système de détection de fuite, et au cas où malgré tout une fuite apparaîtrait, nous serions en position, je veux dire, d'arrêter les écoulements avec des vannes de sectionnement et d'isolement régulièrement disposées de façon à limiter toute fuite, si éventuellement une fuite devait intervenir.

C'était sur les aspects, j'allais dire, installation de surface. Vous avez une question relative plutôt à la géologie.

J'aurais voulu que Christophe VERGNAUD, qui est géologue chez nous, puisse vous apporter des éléments de réponse sur le risque de faille que vous avez évoqué. Merci.

### **Christophe VERGNAUD**

Bonjour ! Pour discuter ce sujet, je pense qu'il serait intéressant que l'on mette la diapositive 29, si possible, parce que, en fait, pour, je dirais, vraiment démontrer l'absence d'interférence entre les aquifères, et puis, le lieu où l'on travaille aussi, la première donnée d'entrée, c'est de bien comprendre la géométrie de la structure où l'on travaille.

Cette géométrie que vous voyez ici en rose, en fait, représente dans la partie sud le diapir de Benesse-lès-Dax, et en fait, le petit triangle au nord que vous voyez, c'est vraiment le diapir

de Dax en lui-même, et donc, pour l'activité thermique qui se situe au nord du diapir, très bien, oui. Voilà ! Donc, ici le diapir de Benesse-lès-Dax, avec ici le deuxième dôme nord, la ville de Dax se situant par ici, l'activité thermique étant ici. Donc, bien entendu, absence, pour qu'il y ait absence d'interférence, il faut comprendre un petit peu comment tout cela se met en place. Donc, le thermalisme, en fait, est issu de circulation dans les aquifères profonds. Et en fait, au niveau de Dax, on va avoir une remontée au niveau de lames redressées qui ont été, dans l'histoire géologique du diapir, redressées par la montée du diapir, parce qu'en fait, initialement, vous voyez, le sel au départ est situé sous toutes ces couches aquifères. Et étant moins dense que ces couches, le sel est remonté et a réellement percé les couches supérieures qui se sont retrouvées, vous voyez ici, repoussées. Et ainsi, les écoulements peuvent remonter jusqu'en surface. En revanche, une fois que l'on est au cœur du diapir, on est complètement isolé des aquifères. Donc, de ce point de vue-là, il y a absence d'interférence entre ces deux domaines. Donc, je vais dire, on est vraiment dans un contexte totalement différent du contexte de Landes-de-Siougos que vous avez évoqué précédemment. Après, évidemment, on imagine bien que dans l'histoire géologique, lorsqu'une telle structure se met en place, cela ne se fait pas sans douleur. Donc, évidemment, il y a des fractures sur le côté qui vont accommoder un petit peu toutes ces déformations. Et notamment, au niveau de Dax, là, la fameuse lame de dolomie du Sénonien qui est complètement redressée atteste tout cela. Mais au niveau du sel en lui-même, le sel est un objet qui cicatrise et il n'y a pas de faille à redouter dans ce domaine-là.

### **Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Merci. Je vais prendre une question au deuxième rang, Monsieur, ensuite au sixième rang et nous passerons de l'autre côté de la salle et après nous reviendrons au fond.

### **Vincent LABARRIÈRE**

Bonjour ! Vincent LABARRIERE de Sagnac-et-Cambran.

J'ai assisté à un accident sur l'installation des Salins du Midi qui fonctionnent un peu suivant le principe du saumoduc, cela a été très impressionnant. Toute erreur technique et humaine est toujours possible. Est-ce que cela a vraiment été pris en compte ?

Et la seconde partie de ma question tient à l'emprise des futurs gazoducs qui alimenteront votre centre de stockage, puisqu'il s'agira là d'installations pérennes, avec une servitude, je me suis renseigné auparavant, de 11 à 25 mètres de large, sur laquelle on ne peut plus planter de forêt. Les terrains traversés deviendront inconstructibles, du moins seront dévalorisés. Est-ce que les tracés de ces futurs gazoducs sont déjà prévus ? Est-ce qu'on les connaît ? Et est-ce qu'on connaît les gens qui perdront certainement beaucoup à la suite de ces constructions ?

### **Michel BELLEC**

Je vais répondre à votre deuxième question, et ensuite, Grégoire répondra à la première.

Sur la deuxième question, je souhaiterais tout d'abord que l'on voie l'illustration numéro 12 tout simplement pour expliquer comment se fera l'alimentation du stockage en gaz, parce que j'ai l'impression que dans votre question, il y a à la fois la partie gaz et la partie saumoduc.

Pour la partie gaz, l'alimentation et le soutirage en gaz depuis le stockage, il se fera à travers le réseau du transporteur de gaz de la région qui, en fait, on le voit ici en rouge, ce réseau, il est exploité et appartient à la société TIGF, alors que sur le reste de la France, c'est GRTGaz. GRTGaz étant une filiale du groupe GDF Suez et TIGF une filiale du groupe Total. C'est par la loi, ces deux sociétés-là qui ont la responsabilité du réseau de transport de gaz naturel ; pour ce qui nous concerne, c'est TIGF qui a son réseau actuel, qui peut être emprunté par tous les fournisseurs de gaz qui souhaitent l'utiliser, donc en l'occurrence, ce serait nous, à des tarifs qui sont ceux décidés sous l'égide de la Commission de la Régulation de l'Énergie. Tout cela pour expliquer simplement comment fonctionne le système de transport de gaz. Dans la pratique, notre stockage, il est à 10 kilomètres d'une artère de TIGF qui est actuellement, d'ailleurs, en voie de renforcement.

Donc, je dirais, le renforcement nécessaire si nous faisons ce projet au niveau des canalisations en gaz, il sera effectif. Effectivement, il faudra renforcer le réseau, mais ce sera fait et il sera fait essentiellement sur des canalisations existantes, il y aura juste une antenne de 10 kilomètres à faire. Donc, pour la partie gaz, c'est un impact minime, en fait, sur une zone en plus qui est relativement peu dense depuis le stockage jusqu'au réseau de transport de gaz de TIGF. Sur la partie saumoduc, je passe la parole à Grégoire. Peut-être, on peut voir les tracés également.

### **Grégoire RICHEZ**

Alors, sur la partie saumoduc, donc je vais vous présenter aujourd'hui les deux corridors alternatifs que nous avons définis, j'allais dire, de façon préalable. La définition des tracés au-delà et le choix, cela ne va pas se faire nous tout seul comme des grands, ce sera l'objet d'une concertation que nous souhaitons mettre en œuvre avec les collectivités locales et avec les différentes parties prenantes de façon à pouvoir chercher réellement à minimiser les impacts et vraiment pouvoir choisir in fine un tracé de moindre impact.

### **Michel BELLEC**

Le tracé 4... l'illustration 14, s'il vous plaît, on verra les fuseaux des deux tracés.

### **Grégoire RICHEZ**

En ce qui concerne la sécurité du saumoduc, lors d'une question à laquelle j'ai répondu précédemment, j'ai indiqué toutes les précautions que nous mettons tant pendant la conception du saumoduc, pendant, je vais dire, sa construction et les essais de mise en service et ainsi que toutes les bonnes pratiques que nous allons mettre en œuvre pour assurer une bonne, je dirais, une bonne maintenance de l'ouvrage et assurer son fonctionnement. C'est vraiment le cumul de l'ensemble de ces précautions que nous prenons et que nous mettrons en œuvre, qui nous permettent de nous assurer,

effectivement, une bonne sécurité, et du fait qu'il n'y aura pas d'impact pendant l'exploitation du saumoduc sur le milieu environnant.

**Vincent LABARRIÈRE**

Je voulais savoir juste...

**Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Parlez plus près du micro Monsieur, s'il vous plaît.

**Vincent LABARRIÈRE**

Vous avez quand même l'idée de l'endroit où va passer le futur gazoduc définitif. Quelles seront les communes concernées par l'annexe de 10 kilomètres du futur gazoduc ?

**Michel BELLEC**

Cet aspect, en fait, et c'est la réglementation du système énergétique en France qui le veut ainsi, sera vu par la société TIGF sous la forme d'une concertation comme c'est l'usage dans ce type de travaux. Donc, là, c'est la responsabilité pour ce qui touche à l'approvisionnement en gaz, du stockage, du transporteur, donc de la société TIGF, mais qui travaillera, comme elle le fait à chaque fois qu'il y a des renforcements ou des créations d'antenne de réseau gaz, en concertation avec les responsables locaux.

**Vincent LABARRIÈRE**

Une idée peut-être ? Non, on ne peut pas s'exprimer sur ce sujet-là, ce n'est pas chez nous.

**Michel BELLEC**

Non. Ce n'est pas nous.

**Vincent LABARRIÈRE**

On n'est pas chez nous, on ne peut pas s'exprimer.

**Intervenant salle**

Alors, où passe à la canalisation déjà existante ?

**Michel BELLEC**

En fait, ce n'est pas qu'on ne veuille pas vous répondre, mais ce ne sera pas sous notre responsabilité, c'est la loi qui le veut cela, la Commission de Régulation de l'Énergie qui a la tutelle de ce type d'installation, pour ce qui touche au transport du gaz.

Donc, il se trouve que le réseau TIGF, mais moi, je ne peux pas parler à leur place, il passe, il a une antenne, enfin, ce n'est pas une antenne même c'est une canalisation qui passe à 10 kilomètres de Pouillon. Donc, il serait assez logique de passer au droit de cette canalisation, mais après, il peut y avoir d'autres considérations qui incombent aux transporteurs, qui font qu'il trouvera peut-être une autre solution. Et cela, ce sont, alors, peut-être pour vous donner aussi une autre indication. Si on passe la diapositive sur le planning, c'est la diapositive numéro 23 qui donne le planning du projet.

Donc, nous sommes aujourd'hui sur le moment du débat public. À la fin du débat public, il y aura les indications données par la CNDP. Nous aurons à prendre en compte les remarques ou les, je dirais, les obligations qui nous incomberont suite aux remarques de la CNDP. Nous ferons ensuite les études complémentaires, en particulier, le deuxième forage dont a parlé tout à l'heure Grégoire RICHEZ, et nous prendrons notre décision finale d'investissement, nous serons en 2015 à ce moment-là. Précédemment, nous aurons vu avec TIGF, et sous le contrôle de la Commission de Régulation de l'Énergie, comment peut s'envisager le raccordement en gaz du stockage. Donc, cette question-là, elle commencera à être évoquée, je dirais, à partir des années 2013 quand on commencera à voir si le projet va se faire et quel sera le coût de ce raccordement, les conditions du raccordement. Et donc, à ce moment-là, on commencera à travailler avec cette société-là, avec la société TIGF pour voir comment peut se faire le raccordement, on a du temps pour le faire.

Mon sentiment, c'est que cela se présente assez favorablement puisque, comme je le disais, donc il y a une artère importante qui passe à 10 kilomètres de Pouillon.

### Intervenant salle

Qui passe où ?

### Michel BELLEC

Bon. Ce n'est pas qu'on veuille pas vous répondre, mais pour l'instant, ce n'est pas l'objet du débat, ce n'est pas sur ce type d'études sur lequel nous avons encore du temps pour le faire que nous avons mis notre attention, de ce que me rappelle, moi, ici, mon collègue, c'est plutôt au sud, c'est au sud de Pouillon. Donc, c'est au sud de Pouillon, cela sera une antenne d'une dizaine de kilomètres, mais voilà, ce n'est pas aujourd'hui. Et pour ce type d'investissement, il y a une concertation qui a lieu, donc qui sera faite à ce moment-là.

### Claude BERNET

Voilà !

### Michel BELLEC

Et pas sous notre responsabilité.

### Claude BERNET

Avec l'autorisation de la présidente de séance, la Commission a le devoir d'information, et donc, moi, je ne vois aucun inconvénient à ce que nous publions sur notre site la carte actuelle, bon, même si c'est TIGF, mais nous par rapport à TIGF, on n'est pas en situation particulière.

Donc, je vous promets que nous allons publier rapidement la carte, comme cela, vous verrez. Cela dit, si j'ai bien compris, je ne suis pas un spécialiste, mais si j'ai bien compris, cela ne veut pas dire qu'il y aura une droite tracée entre le point du forage qui est aujourd'hui à peu près connu, en tout cas, à quelques centaines de mètres près, et l'endroit le plus proche où il passe. Il y a des données qui sont des données techniques, qui ne sont pas connues aujourd'hui, qui ne seront connues de TIGF que quand elles seront confrontées au problème, en fait.

Donc, on va vous dire cela. Mais cela au moins, vous donnez la carte, on peut le faire et on le fera avec plaisir.

### Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT

Monsieur, vous avez la parole, je vous en prie !

### Didier BIES

Messieurs, mesdames, bonjour ! Je m'appelle Didier BIES, j'habite à Messanges.

Sur la belle plaquette qu'on nous a distribué, il y avait deux volets importants, il y avait le volet « informatif » et le volet « informez-vous et exprimez-vous ».

Excusez-moi, mais je parle au public parce que finalement, pour ce qui est de l'information, il y a quelques petites lacunes. Et puis, je me demande comment un maître d'ouvrage pouvait être objectif au niveau de l'information.

Donc, je vais me contenter du volet de m'exprimer sur ce que je pense de ce projet. Alors, je ne suis pas un spécialiste, je n'ai pas de photos à envoyer pour vous convaincre. En ce qui concerne l'information, je fais pas mal de recherche sur Internet, et elle se fait au fur et à mesure de mes découvertes. Il n'y a rien qui presse non plus, donc j'ai le temps d'apprendre. Et par contre, en tant que client EDF et en tant que travaillant avec le tourisme, j'ai le droit à exprimer mon point de vue.

Alors, en tant que client EDF, j'en ai assez de consommer bêtement des énergies qui viennent je ne sais d'où et qui me font utiliser des outils en permanence, qui sont inutiles, pour ramasser des feuilles, il faut une soufflette pour... enfin, bon, ils sont remplis, il y en a plein tous les jours dans la vie courante, l'ordinateur. On ne peut plus se passer d'énergie, et on sait à l'heure actuelle que l'énergie fait défaut, qu'on a fait des mauvais choix au niveau des énergies fossiles, et qu'on ne parle absolument pas dans ce débat des énergies renouvelables.

Donc, déjà, le choix, au départ, il est fait, on est en train de batailler sur des questions techniques, mais en fait, le problème, il n'est pas là, on veut consommer différemment, enfin, moi, je veux, et il y a d'autres personnes dans cette salle, qui veulent consommer

différemment. Dans le monde entier, on voit des réactions de la part de plein de gens, des réactions du peuple qui s'enflamment parce qu'ils ne veulent plus de cette société, ou ils veulent d'une société différente où ils ont la parole et on les écoute. Donc, voilà, je vous remercie de m'écouter.

Pour ce qui est du volet touristique, je travaille avec le tourisme, et donc, je me demande comment on peut faire un projet comme cela au bord de la mer, alors que pendant des années, on nous a dit que la vocation de la région, c'était le tourisme. On va passer avec des tuyaux, on va passer avec des infrastructures horribles dans des coins qui sont protégés depuis des années. Comment peut-on arriver à des aberrations pareilles ? Est-ce que vous avez des états d'âme, est-ce que vous défendez cette région ou est-ce que vous défendez uniquement vos profits ?

### **Didier BIES**

Il n'y a pas de... Vous n'avez pas eu... enfin, je vous ai bien écouté.

### **Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Parlez dans le micro s'il vous plaît.

### **Didier BIES**

Etant donné que je n'ai pas posé de question à EDF, je pense que le micro est dans la salle.

### **Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Donc, je considère que c'est un avis, que vous avez émis.

Donc, pas de réponse de la part du maître d'ouvrage. Je vais prendre des questions de ce côté. Au milieu, s'il vous plaît, Mademoiselle, voilà. Et après, on continuera derrière et sur les côtés.

### **Micky NEUHAUS**

Micky NEUHAUS, j'habite à Messanges pareillement.

La question : pourquoi pas les énergies renouvelables ? Qui a été posée plusieurs fois déjà pendant les derniers débats. On n'a pas reçu une très bonne réponse sur cette question. Vous avez argumenté pour expliquer les raisons pourquoi vous proposez ce projet par l'intermittence entre les énergies renouvelables et le gaz dit énergie plus stable pour la fourniture d'énergie, mais toute cette argumentation, c'est très faible parce que vous n'avez même pas touché le sujet du nucléaire. Vous argumentez dans une façon qu'on pense que le nucléaire n'existe déjà plus. Et vu que votre production d'énergie nucléaire, c'est à peu près à 70 % de votre production, on se demande pourquoi il faut encore une énergie qui stabilise l'intermittence avec le renouvelable. Comme cela, on peut réfléchir encore une fois pourquoi vous ne vous jetez pas dans l'énergie renouvelable directement avec une somme

énorme comme cela, et j'ai déniché, non pas vraiment déniché, mais en français, c'est difficile à trouver des chiffres comparatifs avec l'Allemagne. Là il y a une nouvelle étude qui est sortie cette année, qui explique que pendant les dernières années, les changements vers les énergies renouvelables ont créé 370 000 emplois, qui n'ont pas existé 10 ans avant. Et avec une tendance vers un demi-million vers 2020, cela veut dire, vous mettez en jeu 25 emplois pour un projet pharaonique. Merci. Je ne veux pas une réponse à cela non plus, merci.

### **Michel BELLEC**

Je vais quand même répondre.

### **Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Je souhaiterais quand même que le maître d'ouvrage réponde parce que, finalement, vos deux questions se rejoignent, et on arrive au choix des énergies renouvelables ou non renouvelables.

Donc, si vous voulez bien Monsieur BELLEC apporter une précision sur ce point-là, s'il vous plaît.

### **Michel BELLEC**

Je commencerai par rappeler que EDF est une entreprise du secteur de l'énergie, qui est une entreprise qui appartient essentiellement à l'Etat français, et donc, les choix qui seront faits par EDF, ce sont les choix de nous tous, de tous les citoyens français, puisque c'est l'Etat qui est propriétaire à 85 % de l'entreprise.

D'autre part, comme toutes les autres entreprises énergétiques, même si l'Etat est moins prépondérant, ces entreprises travaillent sous la tutelle des ministères, puisque l'énergie est quand même un système très particulier, très important pour notre vie quotidienne à tous. Et donc, en particulier, il y a le Grenelle de l'environnement qui a défini des objectifs au niveau de l'Etat français pour ce qui touche les fameux trois « 20 » dont vous avez sûrement entendu parler, donc 2020, 20 % d'énergies renouvelables et 20 % de rejets de CO<sub>2</sub> en moins.

Donc, voilà, ce sont les objectifs que s'est donné l'Etat français. EDF s'inscrit complètement dans ces objectifs.

Et puisque vous avez pris l'exemple de l'Allemagne, chaque pays fait ses choix ; chaque pays est responsable de la manière dont il définit sa politique énergétique, donc je dirais, en tant que citoyen français, je n'ai pas de jugement à apporter sur ce que fait l'Allemagne, et les Allemands n'ont pas non plus de jugement à apporter sur ce que fait l'Etat français. Chaque état est souverain dans ce domaine.

Simplement, ce que je voudrais remarquer, c'est deux points. La facture moyenne pour un client français sur sa facture électrique, c'est 450 euros, la facture pour le même type d'énergie, c'est-à-dire les mêmes types de consommation. En Allemagne, c'est 850 euros. Non, mais laissez-moi finir. Donc, il y a un rapport à peu près de 1 à 2 entre le coût moyen

pour nous tous, pour le citoyen, entre le coût de l'électricité en France et en Allemagne. C'est le premier point.

Le deuxième point, et à ce titre, je souhaiterais que l'on voie l'illustration numéro 26. Bon, même c'est un petit peu compliqué à regarder parce qu'il y a beaucoup de pays. Donc, on voit les rejets de CO<sub>2</sub> des principaux électriciens européens, et on voit comment EDF se situe par rapport aux autres grandes sociétés européennes. Les rejets de CO<sub>2</sub>, cela doit être un rapport de 1 à 2 entre la France et l'Allemagne pour la production d'électricité. Chacun le sait ici dans cette salle, un des principaux risques climatiques, aujourd'hui, ce sont les rejets de CO<sub>2</sub> qui créent une augmentation de la température, tout simplement, avec tout ce que cela peut entraîner.

Donc, je dirais, EDF a fait des choix qui seront les choix de l'Etat, qui représente ses citoyens, qui sont de dire : « On met une grande importance au nucléaire ; à côté du nucléaire, on commence à développer les énergies renouvelables ». Et c'est justement, enfin, ce que je disais tout à l'heure, pour le développement des énergies renouvelables, il faut avoir des centrales où on appuie sur le bouton et cela marche, même quand il n'y a pas de soleil et quand il n'y a pas de vent, et les plus aptes à le faire dans les meilleures conditions de coût et de rejet dans l'atmosphère, c'est le gaz, beaucoup plus que le charbon et le fioul. Donc, voilà, enfin, j'ai essayé d'expliquer, enfin, j'espère mais reposez les questions si vous le souhaitez. J'espère avoir fait comprendre que les choix d'EDF, ce sont des choix qui, au niveau, je dirais, du pouvoir d'achat des Français et au niveau de l'environnement, sont quand même des choix dans la moyenne européenne qui nous mettent dans une situation favorable, et le projet que nous développons là, il s'inscrit, même si c'est un projet avec de l'énergie fossile, mais c'est parce qu'il faut un pendant aux énergies renouvelables que nous développons. Il est un projet qui s'inscrit dans cette politique. J'ajouterai, sur les énergies renouvelables, cela, c'est l'illustration suivante, la numéro 27, c'est pareil, c'est une comparaison, donc, on ne voit pas, on a du mal à voir le comparatif. Mais EDF, à travers sa filiale EDF Energies nouvelles, investit un milliard d'euros l'an dernier dans ce domaine. Là, on voit un projet de 650 millions, c'est sur plusieurs années, qui s'étend sur plusieurs années. L'an dernier, l'investissement de EDF Energies nouvelles, c'est un milliard.

Donc, EDF investit beaucoup sur l'énergie renouvelable.

Je voudrais maintenant revenir sur deux autres points, même si c'était un avis. Je voudrais quand même que nous puissions nous exprimer sur ce que vous avez dit sur les consommations d'énergie et sur l'impact tourisme, sur lequel nous sommes parfaitement conscients, bien sûr, de la valeur touristique de toute la côte landaise. Sur tout ce qui touche au plan économie d'énergie. Je vous rappelle que EDF s'inscrit complètement dans le Grenelle de l'environnement, qui a donné les objectifs que je rappelais tout à l'heure. Et je suis bien d'accord avec vous, toute énergie non consommée, c'est ce que l'on peut faire de mieux, cela, parce qu'effectivement, on n'a pas besoin d'investir pour consommer cette énergie non consommée de la même façon qu'on n'a pas besoin de faire de rejet de CO<sub>2</sub>. Donc, je vous assure, à EDF, aussi, on est tous pour faire attention à la consommation d'énergie. Ceci dit, notre mission, c'est d'apporter aux pays, aux meilleurs coûts possibles avec le moins d'effet néfaste sur l'environnement, l'électricité dont on a besoin aujourd'hui et surtout demain, parce que le projet, dont le stockage à Salins des Landes, on est depuis trois ans, si on poursuit le projet, ce sera simplement dans dix ans qu'il sera opérationnel. Donc, on est obligé de travailler sur des préparations de projet qui sont très importantes.

Donc, pour cela, on fait les prévisions. Alors, sur les prévisions, on regarde quelle va être la consommation d'énergie 2020, 2030 avec les incertitudes que nous pouvons avoir. Mais nous nous inscrivons complètement dans tous les efforts d'économies d'énergie que souhaite développer l'Etat à travers le Grenelle de l'environnement, y compris dans l'efficacité énergétique. Par exemple, aujourd'hui, on ne va plus développer de logements neufs dans le chauffage électrique à plus de 50 kWh par mètre carré, je ne sais pas, c'est un chiffre qui est extrêmement bas, qui était 3, 4 fois plus bas que ce que l'on faisait encore il y a 4, 5 ans. Donc, nous, nous engageons complètement EDF dans cette politique.

Et je suis d'accord avec vous, l'économie d'énergie, c'est effectivement un enjeu très important que nous partageons à EDF.

Maintenant, sur la question du tourisme, je peux vous assurer que nous y sommes très attentifs. Grégoire, si tu veux rappeler comment nous mettons notre énergie pour que l'impact soit minimum sur ce projet vis-à-vis du tourisme sur la côte landaise.

### **Grégoire RICHEZ**

J'aurais juste voulu vous rappeler quelques éléments. D'abord, c'est que le saumoduc, sur l'ensemble de sa longueur, il sera enterré et ce jusqu'à 1,5 kilomètres, je veux dire, au-delà du trait de plage. Donc, vous ne verrez rien. Et encore une fois, la seule étape un peu sensible pendant le projet sera la phase de construction. J'ai rappelé qu'à un endroit donné, les travaux ne dureront jamais plus de 2 ou 3 mois. Et nous pouvons travailler en concertation pour que, sur les zones sensibles, notamment aux approches de la côte, ces travaux se fassent en dehors de la période estivale, par exemple qui est la période où le tourisme est plus présent.

### **Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Alors, pour un débat équitable, je vais redonner la parole à Monsieur qui souhaite encore s'exprimer sur ce sujet.

### **Micky NEUHAUS**

Oui, parce que j'ai un peu l'impression que vous ne voulez pas diluer le sel, mais le point faible de notre propos, vous obtenez la parole pour se répéter, répéter, répéter. On a tous entendu déjà ce soir, une fois, on a tous compris. Nous ne sommes pas des petits de 12 ans. Et je veux revenir sur votre réponse.

Il faut comprendre que ces études qui viennent des Allemands, ils ont un bilan positif économique. Cela veut dire qu'il n'y a des personnes qui ont créé des emplois avec l'énergie renouvelable. Il y a des gens qui peuvent payer l'énergie plus chère. Voilà ! Mais toute la conception d'énergie renouvelable ne passe pas sur une augmentation des consommations, mais sur une stabilité au minimum. Voilà, cela, c'est un point.

L'autre point, vous n'avez même pas, dans votre dite réponse, même pas touché le sujet de l'énergie nucléaire. Cela veut dire, je veux encore une fois mettre l'accent sur le point que votre argumentation pour le stockage des gaz est totalement obsolète, parce que vous avez déjà une production d'énergie stable qui peut bien balancer cette intermittence. Voilà !

**Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Monsieur, s'il vous plaît.

**Michel BELLEC**

Vous avez raison, je n'ai pas répondu à cette question. Donc, je vais y répondre. L'énergie nucléaire, c'est une énergie typiquement qui fonctionne en base les centrales nucléaires, puisqu'elles mettent du temps à démarrer. Elles n'ont pas la même flexibilité que des centrales au gaz ou des centrales à fioul. Donc, elles sont là pour assurer la base de la demande de consommation nucléaire du pays. Ce qu'on appelle ensuite, la semi-base, ce sont plutôt des centrales énergies fossile, type centrale à charbon, centrale à gaz, particulièrement les centrales à gaz, parce qu'elles démarrent vite, elles sont moins chères à l'investissement et elles rejettent moins de CO<sub>2</sub> que les centrales à charbon. Donc, elles sont bien adaptées, en fait, à du fonctionnement, ce qu'on appelle « semi-base », c'est-à-dire non pas 5 ou 6 000 heures par an comme les centrales nucléaires, mais plutôt 2, 3 000 heures par an. Il faut voir pour les centrales à combustion qui font juste la pointe, elles font 400 heures par an. Donc, on a besoin de centrales à gaz pour justement pallier l'intermittence de la production d'électricité par le renouvelable. Les centrales nucléaires ne peuvent pas, ne sont pas manoeuvrantes pour pouvoir avoir la flexibilité pour pallier cette intermittence. Ce n'est pas techniquement possible. C'est pour cela qu'il faut des centrales au gaz pour le faire.

**Micky NEUHAUS**

Je veux juste relever un autre point. Dans votre bilan de CO<sub>2</sub> pour les réacteurs nucléaires, vous ne comptez jamais tous les CO<sub>2</sub> qui se produisent pendant la prise d'uranium, et cetera, partout dans le monde, en Australie, au Canada, en Afrique, et cetera, cela veut dire, là même dans ce point-là, vous avez des mauvais chiffres, à mon avis.

**Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Une réponse rapide, Monsieur, parce qu'après on va passer à d'autres questions, s'il vous plaît.

**Michel BELLEC**

Oui, puisque là, on arrive sur un point...

**Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

On est en train un petit peu de sortir du périmètre du débat.

**Michel BELLEC**

On va sur un point polémique.

### **Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Je vous ai laissé vous exprimer largement, parce que le maître d'ouvrage s'est exprimé longuement. Voilà pourquoi, Monsieur, je vous ai laissé faire. Donc, rapidement, Monsieur BELLEC, s'il vous plaît.

### **Michel BELLEC**

Oui, là, vous posez la question, en fait, de la chaîne de valeur de la production de ce qu'on consomme comme énergie pour pouvoir construire des centrales qui vont après produire de l'énergie. Je dirais simplement ce que vous dites sur le nucléaire, c'est vrai, il faut effectivement de l'énergie, donc dépenser du CO<sub>2</sub> pour construire une centrale nucléaire pour transporter de l'uranium. Je dirais, soit, je ne vais développer de polémique, que pour fabriquer des pales éoliennes, des mâts éoliens, c'est la même chose et je crois même que le bilan n'est pas forcément formidable. Donc, je ne suis pas sûr qu'il faille, voilà, trop regarder ces chiffres.

### **Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Mademoiselle, si vous voulez bien donner le micro à ce monsieur. Merci, Monsieur, d'avoir patienté mais je préférerais qu'on vide un sujet un peu difficile et surtout dans la répartition des paroles équitable pour les uns et les autres.

### **Joël RICAUD**

Joël RICAUD, j'habite à Hossegor.

Je voudrais savoir si la station est classée en Seveso ; deuxièmement, la pression de gaz en tête de puits ; troisièmement, est-ce qu'il y aura des stations de reprise sur le saumoduc ? Voilà !

### **Grégoire RICHEZ**

Alors, je vais vous répondre sur les deux dernières questions, et puis, je laisserai notre expert en risques industriels vous répondre sur les aspects classement SEVESO.

Sur les pressions de gaz dans les cavités, comme je vous ai expliqué, le gaz sera stocké à plus de 2 000 mètres de profondeur, et le sel est une roche particulièrement dense et étanche, et cela nous permet d'envisager, mais encore une fois, cela va être confirmé dans un premier temps par le forage complémentaire, dans un deuxième temps, par les autorisations administratives que nous serons amenés à demander et in fine par des tests qui seront réalisés sur place, mais cela nous permet d'envisager et ce serait de façon, je vais dire, complètement en ligne avec les pratiques standards du métier en la matière, permet d'envisager que la pression de gaz dans les cavités pourrait être quelque part entre 70 et

200 bars. Ce qui font donc 70 et 200 fois la pression, je vais dire, atmosphérique, pour faire simple, et qui correspond tout à fait au standard de ce genre de stockage comme ceux que j'ai pu vous indiquer comme déjà existant en France, à Etrez, Tersanne ou Manosque. On est vraiment exactement dans le même genre de technologies ou comme celles que nous avons déjà pu mettre en œuvre, par exemple, en Allemagne dans le seul projet dont je me suis occupé précédemment. Sur des reprises de station sur le saumoduc, aujourd'hui, elles ne sont pas envisagées, mais il faut que nous avancions dans nos études pour pouvoir vous répondre, je vais dire, de façon définitive sur ce point-là. Cela va dépendre des profils, cela va dépendre des tracés, voilà ! Donc, c'est un sujet qui avancera dans les années à venir en même temps que les tracés seront affinés.

Sur la partie classement Seveso de l'installation, vous faites référence, je pense, uniquement à la partie gaz des installations, puisque les parties eau de mer et eau salée ne sont pas du tout concernées, je vais laisser Didier Mestrude, qui est notre expert risques industriels, vous répondre.

### **Didier MESTRUDE**

Oui, alors, je vais d'abord faire un petit rappel pour expliquer un peu ce qu'est une installation Seveso.

Alors, une installation Seveso, pour tout le monde, il faut comprendre, est une installation industrielle pour laquelle vous avez de la fabrication ou de l'utilisation ou du stockage d'entité dangereuse en très fort volume. Or, il se trouve que nous, nous ne sommes concernés que par la notion de stockage d'un élément stable qui est le gaz qui est fourni par le réseau de GRT ou TIGF. Et effectivement, nous avons de grands volumes de gaz qui fait que la réglementation nous a classé Seveso seuil haut. Je précise pour information qu'en 2005, aucun stockage de Gaz de France n'était classé Seveso. C'est pour vous dire que l'évolution réglementaire fait qu'on est devenu Seveso depuis 2005, effectivement, les sites de stockage de gaz naturel sont tous Seveso.

### **Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

La parole à Madame, s'il vous plaît. Merci.

### **Sabine VERDIER**

Bonsoir ! Sabine VERDIER, je suis professeur au Lycée agricole.

Alors, j'avais déjà des petites remarques sur des questions de vocabulaire. Quand on dit qu'un gazoduc de 10 kilomètres a un impact minime, je ne suis pas d'accord avec l'adjectif minime, quand un saumoduc d'une installation qui va durer 15 ans est une installation temporaire, je ne suis pas non plus d'accord. Et quand dans les documents remis par Eureteq et Sogreah, l'impact sur l'abattage des arbres sur tous les trajets est un impact faible, je ne suis pas non plus d'accord.

Alors, j'ai des questions.

Est-ce que je pourrais avoir, s'il vous plaît, la carte de l'emprise ou des futurs tracés, s'il vous plaît ?

### **Michel BELLEC**

Oui, oui, pas de difficulté, sur les fuseaux, c'est la 14.

### **Sabine VERDIER**

Alors, ce qui manque sur ce tracé, c'est sur une carte qu'on a sur le document en papier, c'est qu'on a d'autres fuseaux qui rentrent en jeu, notamment le tracé de la LGV qui va parcourir toute cette partie-là. Alors, si le tracé de la LGV passe par-là, pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas profiter de ce tracé-là tant qu'à déboiser, creuser et refaire ensuite ? Est-ce qu'on ne pourrait pas utiliser ces trajets-là ? Je repense à notre tracé. L'autoroute A63 est en train d'être passée à trois voies. Pourquoi est-ce qu'on ne passerait pas le long de cette autoroute ? Elle est en travaux, on pourrait profiter des travaux et profiter du port de Bayonne comme port méthanier, par exemple.

Voilà ! La question que je me pose, c'est pourquoi est-ce qu'il n'y a pas de concertation au niveau de ces grandes infrastructures qui sont faites. Pourquoi est-ce qu'on nous oblige encore de venir trouver ces zones ? Mais on le voit bien sur cette carte, elles sont naturelles, elles sont protégées et on va venir encore une fois perforer ces parties-là. Pourquoi est-ce qu'on n'utilise pas les infrastructures existantes ou en projet ? Merci.

### **Grégoire RICHEZ**

Alors, d'abord, vous avez parlé d'un port méthanier à Bayonne, je ne crois pas qu'il y ait de port méthanier à Bayonne. Et sur les infrastructures, nous avons mentionné, alors, cela peut paraître effectivement une idée séduisante que de vouloir, de profiter, je veux dire, des mêmes fuseaux pour venir s'inscrire. J'ai quand même une remarque un peu de base, c'est que notre saumoduc, il doit partir de Pouillon pour aller à l'océan. Donc, globalement, il va aller d'Est en Ouest. Et quand on parle de la LGV, elle est plutôt Nord-Sud. Et par ailleurs, on a réfléchi éventuellement à d'autres synergies. Il faut voir qu'il peut y avoir quand même des problèmes techniques qui apparaissent. Les saumoducs sont des canalisations métalliques et elles seront protégées contre la corrosion par ce qu'on appelle un système de protection cathodique et il peut apparaître facilement des interférences, par exemple, avec des lignes électriques ou avec des lignes, notamment lignes TGV qui sont alimentées en électrique, cela peut paraître séduisant, mais ce n'est pas toujours facile pour ces deux ouvrages que de vivre côte à côte.

### **Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Je vais prendre une question de ce côté-là de la salle. Madame, je vous ai vue, j'ai vu un certain nombre de personnes, deux de ce côté, de ce côté aussi. On essaie de prendre par ordre de mains levées. Madame, c'est à vous, s'il vous plaît.

### **Danielle GEYRES**

Oui, Madame Danielle GEYRES, je suis praticienne de santé à Dax.

Je suis particulièrement concernée puisque j'ai des terrains aussi à Pouillon, je suis native de Pouillon. Donc, c'est vrai que, enfin, on va sacrifier, si ce projet se fait, certaines choses au niveau de l'implantation, tout cela. Mais, je trouve que dans l'étude que vous avez faite, vous avez beaucoup étudié le fait de déverser votre saumure, tout ce que cela peut faire, au niveau de la mer, tout cela. Mais, il y a juste une petite phrase qui dit que, si on peut suggérer cette saumure aussi aux établissements thermaux ou à des thalassothérapies, et je souhaiterais que des études plus approfondies soient faites pour utiliser cette saumure, parce que c'est quand même une eau salée très fortement, elle pourrait être utilisée au niveau d'une thalasso particulière. Nous envoyons beaucoup de gens, par exemple, soigner leur psoriasis au bord de la mer morte. Cette eau pourrait être utilisée dans certains établissements thermaux, même des établissements thermaux qui ne marchent pas dans la région, je pense à ceux de Tercis ou d'autres. Et je souhaiterais que des études particulières soient faites dans ce sens-là.

### **Michel BELLEC**

Votre remarque est très pertinente. C'est vrai que nous allons avoir un produit à disposition et nous avons tous intérêt à trouver pour ce produit une valorisation. Alors, les valorisations les plus naturelles, cela peut être avec des industriels du sel, comme les Salins. Peut-être qu'ils trouveront un intérêt à utiliser ce type de produit. Cela peut aussi, comme vous me l'avez dit dans votre domaine professionnel autour de la thalasso, du bien-être au niveau santé, de la balnéo. Là, je dirais que nous avons, nous faisons un appel à la créativité de chacun d'entre vous. Nous avons également lancé une étude avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes dans ce domaine à un plan plus institutionnel. Mais c'est vrai que, si on peut trouver une valorisation à ce produit, ce sera un plus pour tout le monde, pour nous, en tant que maître d'ouvrage et avoir ce produit dont nous n'avons pas vocation à nous en servir. Ce n'est pas notre métier. Et si on trouve des industriels qui en ont une utilisation, nous en serons, bien sûr, très satisfaits. Donc, il y a le site Internet sur lequel nous avons déjà donné quelques éléments dans ce domaine. Il y a l'étude que nous faisons avec la Chambre de Commerce. Et toutes les suggestions, faites-nous les, prenez contact avec nous. En particulier, je voudrais souligner que nous avons ouvert un bureau à Pouillon, c'est Guy DELRIEU, là, qui est au premier rang ici qui en a la charge, qui est à votre disposition aussi pour rentrer en contact avec vous. Donc, voilà, nous avons un site Internet, nous avons Guy DELRIEU qui est sur place. Nous sommes ouverts à toute créativité dans ce domaine.

### **Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Question suivante, Monsieur au troisième rang. Après, vous passerez le micro à Madame avec le pull violet, et après, Monsieur là-bas.

### **Denis OULÉS**

Je m'appelle Denis OULÉS, et je suis résident à Messanges.

Je vais exprimer deux avis à titre personnel et poser trois questions en tant qu'association.

Alors, premier avis, félicitations pour l'organisation de ce débat public. J'ai l'expérience d'une contribution en tant qu'animateur de notre association dans d'autres lieux pour d'autres sujets. Je trouve que la précision, l'importance des études qui sont mises sur Internet, le verbatim que j'ai pu lire et même j'ai écouté certains enregistrement démontrent effectivement le sérieux avec lequel ce projet est pris. Je mets un petit bémol quand même, je ne veux pas gâcher votre plaisir, Monsieur BERNET, j'aurais un petit bémol pour l'organisation de la réunion à Messanges à laquelle je n'étais pas mais je vous en parlerai en aparté tout à l'heure si vous le voulez bien.

Deuxième avis, je n'ai aucun état d'âme sur l'importance stratégique de ce projet. Il se trouve que j'ai travaillé pendant 30 ans dans les questions énergétiques au niveau mondial, on sait très bien, tous les pays savent très bien que le temps qu'il faut pour avoir des énergies renouvelables et tous les pays investissent là-dedans, il y a une période transitoire qui sera faite avec le gaz naturel pendant au moins une cinquantaine d'années. Et l'Allemagne comme la France, mais la Chine aussi ou le Brésil, tous les pays industrialisés ou qui ont un système productif industrialisé, mais qui ont besoin d'énergie, feront appel au gaz naturel.

Alors, trois questions maintenant.

En tant que vice-président de l'Association Messanges Environnement, qui regroupe des propriétaires résidents à Messanges.

Premièrement, si le saumoduc se fait que ce soit d'ailleurs sur la commune de Messanges ou bien sur la commune de Soustons, il y aura une station de pompage, donc il y aura une nécessité pendant au moins 10 ans d'avoir une voie d'accès. Cette voie d'accès sera-t-elle très utilisée, entretenue et également disponible pour d'autres usages, ne pourra-t-elle pas donner lieu à d'autres aménagements autour de la station de pompage ?

Deuxième question. En fait, le relais, ce qui a été dit par Monsieur Gérard FOURNEAU pour Aquitaine Landes Récifs, mais quand on regarde, qu'on écoute, qu'on voit toutes les questions qui ont été posées à la réunion précédente, il y a une très forte interrogation sur le rejet de la saumure à 1,7 kilomètres de la côte de la dune côtière. L'étude faite par Sogreah est très intéressante, mais elle est payée par le maître d'ouvrage. En quoi est-elle vraiment la vérité, en quoi ne peut-elle pas être contredite ? Au fond, pourquoi déposer la saumure là et pas à 500 mètres ou bien à 3 kilomètres ? Comment faire pour qu'une contre-expertise, l'Ifremer, par exemple, qui pourrait donner son avis sur la méthodologie de l'étude ? Comment rassurer tous ceux qui, à juste titre, sont très attachés à la qualité environnementale de cette zone, de cette côte landaise ? Ce sont deux sites, effectivement, qui, pour tous les résidents des Landes qui viennent à la plage l'été sont très, très appréciés.

Et troisième et dernière question, alors plutôt pour le Président de la Commission, la Haute Autorité Environnementale sera certainement amenée à se prononcer sur ce projet à un moment donné. A quel moment dans le circuit, dans le cycle de décision cet avis qui est extrêmement important, en vertu de la directive européenne de 2001, à quel moment interviendra-t-il ? Merci.

**Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

On va peut-être commencer par les deux premières questions au maître d'ouvrage, si vous en êtes d'accord.

### **Grégoire RICHEZ**

Alors, Michel BELLEC m'a demandé de répondre à votre première question. Je vais demander à Monsieur François MOURRE du cabinet Eureteq, qui a travaillé sur toute la problématique du tracé du saumoduc pour nous de nous apporter les éléments de réponse sur cette voie d'accès à la station littorale de pompage, quel type d'aménagement et quelle synergie on peut trouver jour.

### **François MOURRE**

Voilà. Donc, effectivement, il y aura une voie d'accès qui sera probablement à créer ou sauf à réutiliser une voie déjà existante, une piste déjà existante entre la route de côtière et la station, sachant que la station elle-même est implantée à environ 500 à 600 mètres, donc côté terre par rapport au pied de dune, il n'est pas du tout au pied de dune. La piste elle-même, donc, effectivement, c'est une ouverture, une voie d'accès qui pouvait être utilisée par d'autres personnes si on ne la ferme pas. Cela sera à convenir avec les élus, à savoir si c'est fermé comme certaines pistes forestières le sont avec une barrière, ou si pour des raisons touristiques, au contraire, il sera décidé de laisser la piste ouverte pour les touristes de manière générale. Ce point n'est pas encore corrigé.

### **Michel BELLEC**

Sur votre deuxième question concernant les études côté maritime et le travail qui était accompli par Sogreah, je voudrais juste rappeler parce que cette remarque nous a déjà été faite, la remarque de dire : « Les sociétés qui travaillent pour vous, elles ne sont pas indépendantes parce que c'est vous qui les payez », alors, je m'insurge en faux évidemment contre ce type de remarque. Nous faisons travailler des sociétés qui sont des sociétés qui ont un renom national même si elles sont dans votre région, comme la société Eureteq, à Tarbes sur la vallée de l'Adour, tant mieux, elles sont des sociétés de renom près de chez vous ; Sogreah a un bureau à Bordeaux, également, donc elle connaît bien la région, mais ces études sont signées par ces sociétés. Elles engagent ces sociétés, nous les mettons sur notre site Internet. Je vous garantis qu'elles travaillent en toute indépendance. Nous passons un contrat, certes, mais après, elles sont indépendantes et elles mettent leur nom sur ce type d'études.

Alors, c'est vrai que compte tenu de l'importance de ce point, en particulier, le comité des pêches de Capbreton nous avait fait la remarque, il souhaiterait avoir un autre point de vue, et nous pensons aussi que c'est nécessaire, en particulier l'Ifremer, c'est une bonne suggestion, nous avons pensé, on l'avait aussi évoqué avec le comité des pêches. Nous

ferons intervenir Ifremer qui a une grande expérience et qui peut avoir un autre point de vue sur le dossier, et nous le ferons, et les études seront sûrement, bien évidemment, publiées.

### **Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Monsieur BERNET pour la troisième question.

### **Claude BERNET**

Un mot sur l'autorité environnementale. D'abord, qu'est-ce que c'est, parce qu'il y a peut-être beaucoup de gens qui ne savent pas ? C'est le résultat d'un texte européen qui prévoit que tous les grands projets ayant un fort impact sur l'environnement sont soumis à l'avis d'une Commission d'experts. Alors, c'est tout à fait le contraire de la Commission du débat public ; la Commission du débat public, elle va sur le terrain et elle écoute la population. Là, on est dans le domaine des experts, des grands experts siégeant ces ingénieurs généraux des Ponts et Forêts, maintenant, c'est un ensemble limité de quelques grands experts qui donnent en général des avis extrêmement intéressants, parce qu'ils sont totalement indépendants. Tout d'abord, ce sont ces gens qui sont en fin de carrière, ils ne sont plus du tout accessibles à aucune pression. Et donc, ce sont des gens qui donnent des avis un peu, très importants et souvent redoutés. Alors, quand vont-ils intervenir sur un sujet comme cela ? Evidemment, je pense qu'ils auront à un moment où ils interviendront, notamment, avant que l'Etat ne prenne les grandes décisions, dont parle quelquefois le maître d'ouvrage, qui sont des décisions d'autorisations publiques qui sanctionnent toute une procédure. Nous, nous sommes là, au fond, le maître d'ouvrage a souhaité que le débat public se passe très tôt. Au fond, dès qu'il a eu des premiers résultats montrant la faisabilité technique, il a souhaité que le débat public ait lieu. Bon. Mais ensuite, le maître d'ouvrage dit lui-même qu'il faudra du temps s'il décide de continuer son projet, il faudra du temps pour arriver à compléter ces études extérieures. Je ne vous prendrai pas de pari mais peut-être d'ici un an ou deux, on sera au niveau de l'Autorité environnementale. Et encore une fois, toute une série d'arguments qui sont développés ici autour des espaces naturels, et cetera, sont les arguments qui figureront, bien entendu, dans le compte-rendu de la Commission du débat public et qui pourraient intéresser l'Autorité environnementale. Bon. Dans un débat auquel j'ai participé l'année dernière, c'était le contraire qui se produisait. Nous avons un avis de l'Autorité environnementale qui avait été donné avant le débat public, dont nous nous sommes servis.

Voilà ! Donc, ce sont des points de vue complètement différents. Merci de votre attention.

### **Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Monsieur RICHEZ.

### **Grégoire RICHEZ**

Je souhaitais compléter, si vous me permettez, sur les aspects études. Donc, effectivement, nous avons mis à disposition des premières études, notamment sur les aspects rejet. Encore

une fois, ce ne sont que des premières études, elles devront être effectivement, comme l'a dit Monsieur le Président, elles vont être complétées, notamment prenant en compte, je vais dire, les tracés, les implantations définitives lorsqu'elles auront été choisies. Et ce n'est qu'à ce moment-là que, à mon avis, la Haute autorité environnementale pourra être, je vais dire, sollicitée, c'est quand une solution définitive après concertation aura été définie.

### **Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Question suivante, Madame au quatrième rang, en violet, s'il vous plaît.

### **Françoise LACAUSSE**

Bonjour ! C'est Françoise LACAUSSE, je suis représentante de l'UFCS, également des familles rurales et de la STPPR, auxquelles je siège en tant que conseiller au Conseil d'administration. Et j'avais l'intention de vous demander quand même des questions sur le thermalisme, puisque c'était le thème de ce soir. On n'en a pas tellement parlé jusqu'à maintenant. Il s'avère que ce projet est vraiment une bombe à retardement. Nous sommes sur une zone sismique et je ne sais pas, il est évident que le risque 0 n'existe pas, et donc, je suis sûre, évidemment, que les études les plus sophistiquées ont été entreprises. Seulement, nous, nous devons, en tant que défense du consommateur, d'émettre des réserves.

### **Michel BELLEC**

Sur le risque sismique Didier, tu vas donner quelques éléments sur la zone.

### **Didier MESTRUDE**

Oui, par rapport à la sismicité, je vais avoir quelques éléments par rapport à la région. En préambule, la région, toute l'Aquitaine était classée zone de sismicité 0 sur une échelle de 5. Des nouvelles études d'évaluation sismique ont été faites en France. Je ne parle bien que de la métropole et des îles, donc en France. Et donc, ces sites ont été réévalués, ce qui explique que l'ensemble du projet se positionne sur des zones de sismicité de niveau 1, c'est-à-dire très faible. Ce ne sont que les scientifiques qui établissent les zonages. Et seulement deux parties sont des zones modérées, c'est-à-dire de niveau 3.

C'est tout ce que je peux dire là-dessus.

Alors, je peux quand même vous donner un complément d'informations : pourquoi cela a été réévalué ? Cela a été réévalué parce que les anciennes grilles d'évaluation des zones sismiques n'étaient basées que sur un retour de 475 ans. Maintenant, elles ont été réévaluées en intégrant les retours du paléotonisme, c'est-à-dire de 5 000 ans, c'est-à-dire, on a augmenté un nombre, un nombre comment dire d'incidents relevés. Ce qui a permis de remonter les niveaux. Je peux vous donner aussi un complément, par rapport à l'environnement autour de la métropole, comment dire, de la France, c'est-à-dire nos amis riverains de la France pour les mêmes zones sismiques, tous leurs niveaux sont notablement

plus faibles que les nôtres. Donc, je pense que chez nous, on a pris en plus un côté majorant dans la définition des zonages. Christophe !

### Christophe VERGNAUD

Oui.

### Françoise LACAUSSE

Le tremblement de terre d'Arette ne date pas depuis très longtemps et nous avons une secousse sismique de 7. Et je ne sais pas si on en a beaucoup en France de cette amplitude, dans les années qui précèdent.

### Grégoire RICHEZ

Alors, Christophe, tu réponds, et puis, je compléterai après. Vas-y !

### Christophe VERGNAUD

Donc, une petite précision par rapport justement à cette notion de zonage sismique.

Il faut bien voir qu'en amont, avant d'arriver à ce zonage sismique, il faut savoir que la France est découpée en domaines qui sont homogènes vis-à-vis de leur réaction au séisme. Et là, on parle du coup d'un zonage sismotectonique. Et au niveau des Landes, la zone où nous sommes, ce domaine est quasiment asismique. Attendez, attendez, je finis. En revanche, il est voisin d'un domaine qui, lui, est effectivement d'une activité plus forte, qui est limitée au centre des Pyrénées, voisin.

Donc, ce qui veut dire si l'on a un séisme évident qui se produit dans les Pyrénées, on va avoir ici une transmission d'ondes. Qu'est-ce que l'on entend par ces ondes ? Ces ondes, ce sont les déplacements du sol, déplacements du sol qui sont traduits dans le décret de 2011 du zonage sismique par des accélérations que l'on doit prendre en compte pour dimensionner correctement les installations de surface, et là, on est bien en surface. Maintenant, si on s'intéresse à nos installations de fond en subsurface. Il faut bien voir en fait que les vibrations, évidemment, elles vont être plus fortes au niveau de l'interface sol-surface, parce qu'on a une surface libre, donc les déplacements vont être possibles. Mais plus on s'enfonce en profondeur et plus la liberté des particules sera faible, ce qui veut dire que très vite, très vite, il y a une atténuation des déplacements dans le sol, et donc, la zone sensible est bien proche de la surface, et c'est pour cela que dans nos puits, nous mettons une vanne de fond pour isoler le puits de la surface en cas de problème.

### Grégoire RICHEZ

Voilà ! Et ce que je voulais dire, mais Christophe l'a dit de façon implicite, c'est que le fait qu'une partie de l'installation puisse être installée dans une zone de sismicité modérée niveau 3, cela se traduit pour nous à prendre une obligation, de prendre des dispositions constructives très strictes, très particulières, qui, là encore, font l'objet de contrôles, ce

qu'on appelle « le génie parasismique » pour s'assurer qu'effectivement les installations continuent à fonctionner de façon sûre dans toutes les circonstances.

### Michel BELLEC

On n'a pas répondu sur le thermalisme.

### Françoise LACAUSSE

Voilà !

### Michel BELLEC

Alors, sur le thermalisme, je rappelle qu'il n'y a pas d'incidence avec notre projet ni sur la ressource en eau ni sur les activités thermales. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a aucun contact entre le gaz naturel et l'eau par définition, puisque, s'il y avait de l'eau dans le sous-sol, il n'y aurait pas de gaz, puisqu'il n'y aura pas de sel, puisque le sel serait dissous. Alors, nos cavités salines, on les réalise au cœur du dôme, donc on n'a aucun contact avec l'aquifère qui est présent à proximité. Et dernier point. Nous faisons venir de l'eau de mer justement pour ne pas utiliser la ressource en eau pour le lessivage des cavités.

### Françoise LACAUSSE

Mais cela c'est valable dans la mesure où il n'y a pas de faille, là encore, dans le dôme de sel. Il peut y avoir des déviations de source, c'est assez mystérieux, personne ne sait l'expliquer le mystère du thermalisme, personne ne sait le dire, le plus grand des géologues pourra l'expliquer peut-être. Mais l'expliquer c'est une chose, mais de là, son fonctionnement, assurer son fonctionnement, c'est énorme. Or, c'est toute l'économie du thermalisme qui est en jeu là, toute l'économie du Sud-Adour, qui arrive ; c'est tout le piémont pyrénéen qui bouge sans arrêt et on le sait quand on habite ici, on le sait, on n'a pas besoin d'être scientifique pour s'en rendre compte, c'est gravissime. C'est insensé ce projet, vraiment, c'est une bombe à retardement, je vous l'ai dit.

### Grégoire RICHEZ

Alors, un premier élément d'information, et là notre géologue Christophe VERGNAUD va compléter sur le thermalisme vis-à-vis du dôme. Dans le dôme de sel, il n'y a pas de faille. On a là une carotte. Et vous pouvez regarder sur toute la hauteur, vous ne trouverez pas de faille dans ce dôme, il n'y a pas de faille. Et on a fait un premier forage, on en fera un deuxième et vous ne pouvez pas trouver de faille dans ce dôme. Maintenant, sur la relation entre le dôme de sel et le thermalisme, j'invite Christophe, j'aurais voulu avoir l'illustration numéro 30, s'il vous plaît !

### Christophe VERGNAUD

Donc là, on a une illustration qui est issue d'une revue du BRGM, avec un paragraphe sur le thermalisme, et notamment, le thermalisme de Dax, et en fait, ce qui est expliqué dans cette revue, c'est que la naissance des circulations qui vont générer le thermalisme commencent très, très loin au niveau du massif central, parce qu'à ce niveau-là, en fait, on a les formations calcaires du jurassique et du crétacé qui affleurent, donc ce sont tous les causes que l'on a au sud du massif central. L'eau va s'infiltrer, rentrer en profondeur. Et après, comme on a l'a ébauché un petit peu tout à l'heure, le diapir ici en rose a redressé tous les aquifères du pourtour. Et en fait donc, l'eau, du coup, va pouvoir remonter rapidement, rapidement, c'est pour cela qu'elle garde sa température, vu qu'elle est à peu près à 63 degrés en surface, cela veut dire qu'elle est au moins allée à plus de 1 500 mètres voire 1 700 mètres, et donc, voilà ! Le système de thermalisme n'est un mystère en soi, cela s'explique, ce n'est pas magique.

### Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT

Je vais prendre une question au milieu de la salle du côté droit Madame qui lève la main là. Et après, je prendrai un monsieur au fond.

### Marie-Claire DUPOUY

Bonjour ! Marie-Claire DUPOUY d'Europe Ecologie Les Verts.

J'aurais beaucoup de choses à dire sur les réponses qui ont été données, en particulier, sur la géologie, je ne suis pas du tout convaincue. Il y a des études du BRGM qui montrent que sur le diapir Saint-Pandelon, il y a des failles effectivement.

Deuxièmement, vous avez dû remarquer que les zones de subduction bougent énormément actuellement, il y en a la zone de subduction qui traverse la méditerranée qui a bougé, il y a eu trois séismes en l'espace d'une année. Donc, le front nord-pyrénéen peut être affecté, et si le front nord-pyrénéen bouge, les failles qui sont associées à tous ces dômes du Sud du département peuvent bouger aussi. Donc là, je ne suis pas du tout convaincue. Deuxièmement, vous parlez de pallier l'intermittence des énergies renouvelables. Vous ne parlez que du solaire et de l'éolien, or ici, nous avons une très grande richesse et de potentiel géothermique. Et pour pallier à l'intermittence, il y a le stockage d'hydrogène qui est tout à fait possible. Dans plusieurs pays européens, on commence à faire du stockage d'hydrogène pour pallier justement l'intermittence du solaire et de l'éolien, il n'y a pas d'intermittence pour la géothermie. Dans dix ans, quand votre installation commencera à fonctionner, le stockage d'hydrogène associé aux piles à combustible sera déjà bien développé. Donc, on pourra faire autrement que d'avoir le gaz pour pallier et je ne parle pas des économies d'énergie.

Mais, ma question justement, portait quand même sur l'énergie, c'est-à-dire, est-ce que vous avez évalué la consommation énergétique pour la mise en place du projet et pour son fonctionnement, la consommation complète ? Et d'autre part, est-ce que vous avez évalué quel est le retour, en combien de temps se fera le retour sur investissement, en incluant les intrants énergétiques ? D'autre part, vous ne parlez pas du tout du contexte de crise que nous vivons, et qui, certainement, est au commencement. Les meilleurs économistes parlent de dix ans de crise. Donc, dans ces contextes de crise, il va y avoir un biseau entre

l'augmentation du prix de l'énergie et la diminution des ressources des particuliers des entreprises. Et déjà, en dix ans, dans les dix années qui ont précédé la crise de 2008, le prix de l'énergie augmentait de 32 %. Donc, toutes ces questions financières n'apparaissent pas dans votre document.

### Michel BELLEC

Merci Madame pour vos remarques et vos questions.

Je remarque que vous connaissez bien le monde de l'énergie et les différentes techniques que l'on peut employer.

C'est vrai que dans les énergies renouvelables, il n'y a pas que le photovoltaïque, solaire et l'éolien. Je dirais simplement quelques mots sur la géothermie, le stockage d'hydrogène, pour dire qu'à EDF, nous regardons tous les développements possibles dans le domaine de l'énergie à long terme, ce qui inclut, effectivement, géothermie et stockage d'hydrogène. Nous avons un centre de recherche dans différents sites de la région parisienne, nous avons 2 000 ingénieurs qui travaillent sur ces sujets, j'ai moi-même démarré, effectivement, sur le stockage d'hydrogène, jeune ingénieur, il y a 30 ans. On y travaille encore, je pense qu'on y arrivera peut-être à travers l'électrolyse de l'eau pour arriver à avoir de l'hydrogène pour le stocker et l'utiliser comme énergie. Aujourd'hui, on n'en est encore quand même qu'aux balbutiements.

Sur la géothermie, j'ai eu l'occasion de travailler sur le, je pense, le plus gros pilote industriel en France qui est en Alsace, un peu au-dessus de Strasbourg, à Soultz-sous-Forêts. Nous travaillons sur ce dossier justement avec des partenaires allemands et suisses. Ils se trouvent que nous étions sur des techniques, donc c'est le projet le plus avancé en France, assez proche de ce que faisaient les Suisses à côté de Bâle où c'était quand même assez complexe sur les questions de fracturation. Ce qu'ont fait les Suisses a provoqué un mini-tremblement de terre, on pourrait dire, à côté de Bâle, il y a cela, deux, trois, quatre ans. Je vous dis cela simplement. Donc, on a changé aussi notre façon de faire en Alsace que la géothermie, c'est aussi prometteur peut-être, on y travaille, mais c'est extrêmement complexe, on est encore très loin d'avoir une utilisation industrielle pour la production d'énergie. Voilà ! Je voulais simplement parler de ces deux autres points-là que vous avez évoqués. Donc, c'est bien, il faut y travailler, on le fait à EDF, ce n'est pas encore pour, je dirais, les deux prochaines décennies, c'est pour cela que Monsieur disait : « le gaz, énergie de transition encore pour 50 ou 100 ans ». Je partage ce point de vue, mais cela n'empêche pas de travailler sur d'autres domaines comme vous le dites. Je continue...

### Marie-Claire DUPOUY

Excusez-moi !

Mais à propos de la géothermie, je ne parlais pas du tout de la fracturation hydraulique quoi que ce soit, je parle de la géothermie telle qu'on l'exploite déjà dans les Landes, et qui permet de chauffer des foyers sans passer par le gaz. Les puits aller et retour en géothermie coûtent à peu près 8 millions de francs, 8 millions d'euros pardon et justement, il y a des

projets actuellement en cours dans des quartiers à Mont-de-Marsan et à Dax, et c'est pour chauffer directement. Je ne parle pas de l'utilisation industrielle en géothermie pour faire de l'électricité, qui ne peut être rentable que dans les pays volcaniques, c'est-à-dire en France d'outre-mer. Il n'y a pas question de faire de la fracturation, c'était la géothermie classique. Donc, c'est très au point et quant à l'hydrogène, il y a des pays en Europe, par exemple, en Allemagne, où on fait déjà du stockage d'hydrogène.

### **Michel BELLEC**

Effectivement, il peut y avoir des zones, des îlots sur des pavillons résidentiels qui utilisent la géothermie, cela se fait, cela se fait effectivement beaucoup en Allemagne, cela se fait, je ne savais pas, cela se fait donc, dans les Landes, qu'on peut le faire c'est bien, effectivement, mais cela restera quand même encore dans des endroits très particuliers. Si, effectivement, sur des îlots résidentiels particuliers, il y a des initiatives locales pour le faire, moi je trouve cela très bien, mais cela reste des initiatives locales, ce n'est pas avec cela qu'on va assurer la production d'électricité en France même si cela peut y contribuer.

Alors, sur les questions de financement, c'est vrai que c'est toujours un grand sujet dans le domaine de l'énergie. Pourquoi ? Parce qu'on est obligé de prévoir nos investissements très longtemps à l'avance pour y faire face. Donc, un projet comme ce projet, c'est, finalement, 15 ans entre le départ, les premières études et la mise en opération industrielle de l'investissement.

On le fait lorsque, évidemment, la rentabilité financière est assurée, et en l'occurrence là, sur tous nos projets industriels, c'est nous-mêmes qui les finançons, EDF est une entreprise qui ne reçoit aucune subvention, aucun argent de l'Etat, on n'en a pas reçu depuis 40 ans.

(Passage inaudible en salle)

### **Michel BELLEC**

On ne reçoit aucune subvention, et donc, nous finançons nous-mêmes nos investissements et nous les faisons quand le besoin s'en fait sentir et qu'ils sont rentables comme n'importe quelle entreprise le fait. Donc, si cet investissement est réalisé, c'est qu'il aura correspondu à un besoin que la collectivité l'aura jugé nécessaire à travers les autorisations qui nous sont données par l'Etat, en particulier les concessions de longue durée, et que la rentabilité du projet permet de le faire. Voilà !

### **Marie-Bénédicte AGUILA BALDIT**

Madame, prenez le micro pour vous exprimer s'il vous plaît !

### **Marie-Claire DUPOUY**

Et la question sur la consommation énergétique globale pour la mise en place du projet et son fonctionnement.

### Michel BELLEC

La consommation énergétique, j'en ai dit un mot tout à l'heure, on est obligé de faire des prévisions sur ce que va être la consommation à horizon 2015. Attendez, attendez ! Allez-y sur l'installation, oui.

### Grégoire RICHEZ

D'abord, je vais juste préciser que les conditions de rentabilité du projet, elles ne sont pas appréciées aujourd'hui. Comme on l'a pu l'indiquer, une décision sur la réalisation du projet, elle serait prise après le débat, après phase de concertation en 2015, et donc, c'est à cette date-là que les conditions économiques seront prises en compte. Sur les consommations énergétiques complètes du projet, alors là, je vous indiquais qu'on avait fait des premières études et qui nous permettent de tester la faisabilité du projet. On n'est pas encore aujourd'hui à faire des bilans complets, on n'est pas en mesure de le faire, comme vient de l'indiquer le Président, on est dans la phase très préliminaire du projet, là encore, c'est plutôt 2015 qui pourra nous apporter les réponses précises. Je peux juste vous apporter un élément très qualitatif, mais juste un élément, tout ce que nous envisageons, si je vous indiquais que la consommation essentielle du projet en exploitation est liée au besoin de compression du gaz, qui doit être stocké dans les cavités, nous avons d'ores et déjà fait le choix d'utiliser des compresseurs à entraînement électrique de façon à n'avoir aucun rejet sur place pour la compression du gaz. Voilà ! C'est juste l'élément qualitatif que je souhaitais vous apporter, encore une fois, les bilans plus complets. Il faut que nous ayons pu avancer dans nos études, il faut que nous ayons finalisé des tracés, il faut que nous ayons finalisé le deuxième forage exploratoire et finalisé l'ensemble du programme du projet pour pouvoir répondre à cette question.

### Marie-Bénédicte AGUILA BALDIT

Monsieur au fond de la salle, vous avez le micro.

### Jean-Paul LESPORT

Oui, bonsoir ! Voilà ! J'ai juste deux petites remarques et peut-être un avis pour finir. Il faut que je me présente. Je vais me présenter. Jean-Paul LESPORT, j'habite Pey, donc pas bien loin.

Voilà donc deux petites remarques, et puis, un avis éventuellement à la fin.

On nous jette à l'écran des courbes, des trucs, des machins et des bidules, moi je n'y connais rien, je n'ai rien contre EDF, je n'ai rien contre personne. On a mis tout à l'heure quelque chose, le carbone, EDF, rien du tout, c'est les moins pollués, ce qui est possible. On oublie de nous dire, « oui, mais les centrales nucléaires, qu'est-ce qu'on va en faire bientôt ? » On parle de la dette en ce moment, nos enfants vont payer la dette, et cetera, et cetera. Et là, EDF a oublié de dire : « oui les centrales nucléaires, il va falloir les démanteler ; combien cela va coûter ? Qui va faire quoi ? » On n'en parle pas, on est simplement les moins pollués, c'est très bien comme cela, c'est la communication d'EDF, première remarque.

Deuxième remarque. Il y a eu tout à l'heure un monsieur qui a dit, qui habitait près de Pouillon, il était inquiet à savoir ce qu'allait devenir ses terres, à savoir qu'elles allaient être dévaluées, et cetera. La réponse d'EDF, enfin, en tout cas, vous, qui êtes présents ici, cela a été de dire, on ne peut pas répondre, parce que cela ne concerne pas, on ne peut pas répondre. Moi, je me mets à la place de ce monsieur, je me dis : « mince » ; une société comme EDF, une grosse boîte, je ne sais plus si ce sont les gens qui ont vu des gens ou un truc comme cela, est incapable de dire, de répondre à une question simple, en disant : « voilà, monsieur, ce qui peut arriver ». Vous vous renvoyez la balle chez les concurrents en disant : « ce n'est pas nous, ce n'est pas nous, ce n'est pas nous ». Cela, c'était la deuxième remarque.

Et je terminerai par un avis en disant que quand je vois des courbes où on dit, vous dites ce que vous avez, vous, envie de dire de faire passer comme message, mais surtout pas dans une globalité. Quand je vois les réponses que vous faites à des particuliers qui sont inquiets de ce qu'ils vont devenir, de ce que va devenir leur bien, là où vous allez passer, je me pose de sérieuses questions. Je me dis : « mince, une société comme EDF part comme cela, je ne sais pas où va le projet » quand je ne sais pas... je ne sais pas à qui je dois faire confiance, mais a priori pas là quoi. Voilà, c'était tout !

#### **Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Vous souhaitez deux, trois petites précisions...

#### **Michel BELLEC**

Non ! Pas de réponse particulière, j'ai entendu et je respecte votre opinion. J'ai entendu une opinion qui disait qu'on répondait précisément avec professionnalisme aux questions, voilà, chacun a son point de vue. Sur ce dont vous avez parlé sur l'énergie nucléaire, j'en ai déjà parlé, je ne pense pas qu'il fallait développer le sujet, ce n'est pas l'objet du débat. Et puis, sur le fait qu'on n'ait pas répondu à une question, c'est effectivement parce que ce n'est pas de notre ressort ; la question du passage de la canalisation de gaz, nous n'en sommes pas responsables et il s'agit quand même d'une canalisation qui fera 10 kilomètres. Vous savez qu'en France, combien il y a de kilomètres de canalisation ? Il y en a 20 000, voilà, quoi, donc il faut relativiser les choses.

#### **Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Je vais prendre Mademoiselle, et après, je repartirai de ce côté de la salle avant de revenir, là au fond.

#### **Béatrice PRIEUR**

Oui, bonsoir ! Béatrice PRIEUR, Déléguée départementale du Nouveau Centre dans les Landes.

Alors, je ne sais pas si le journaliste de Sud-Ouest est là, mais moi, j'étais convoquée comme 800 personnes par EDF, enfin, non, pour le débat public, donc je vous remercie de m'avoir convoqué, mais j'envie de dire : où sont les élus ? Où sont nos conseillers généraux ? Où sont nos conseillers régionaux ?

On est en train de faire un projet complètement pharaonique, alors on essaie de nous expliquer des choses, et puis, finalement, on nous dit : « Non ! Mais, vous êtes trop bêtes pour comprendre ».

Le thermalisme, par exemple, ce n'est pas magique, vous avez dit cela par exemple à une agrégée, Monsieur le géophysicien, que je respecte, néanmoins. Je voulais vous dire simplement que l'économie landaise repose sur quatre piliers : elle repose sur l'agriculture, et repose sur la forêt ; l'économie pardon, elle repose sur l'agriculture, sur la forêt, sur le thermalisme et sur le tourisme. Bien sûr, quand on est dans les Landes, même si on n'est pas écolo, on est écolo par nature. Quand on est né dans les Landes, on aime la nature, on est chasseur, on est pêcheur, enfin, bon, on aime la nature. Donc, on est foncièrement écolo.

Votre projet, est-ce que vous pourriez s'il vous plaît mettre l'avant-dernière diapo de Monsieur Grégoire RICHEZ où vous nous dites : « évitement des zones à haute sensibilité » par exemple ? Donc, vous écrivez cela tranquillement. On regarde la carte ensuite, là, cette carte où il y a le tracé, on regarde un petit peu, on regarde l'Adour, ce n'est pas à haute sensibilité. Les Barthes classées Natura 2000, ce n'est pas à haute sensibilité. Enfin, bref, et cetera, jusque toutes les sources, toute la dune, et cetera. Le risque 0, on le sait, n'existe pas.

Alors, je n'ai pas foncièrement fondamentalement de question, mais vous êtes en train de nous expliquer qu'il n'y a pas de risque, et cetera... mais, je ne sais pas si vous vous rendez compte de l'aberration de votre projet. Je sais que vous avez tous fait des études d'ingénieur formidables, en mathématiques, vous êtes tous à La Défense à Paris, mais est-ce que, j'ai envie de vous demander dans ce projet, quelle est la part de l'humain ? Et j'ai envie de vous poser une question aussi en confiance : avec ce projet, vous risquez peut-être de mettre en danger toute notre économie landaise. Alors, je sais que vous, vous faites ce projet pour faire un stockage de gaz en vue de spéculation, moi, je ne suis pas contre la spéculation, mais là, il remet en cause toute notre économie landaise. Notre économie landaise qui a vécu de nombreuses tempêtes, et la dernière de Klaus qui a vu des vents à 200 kilomètres/heure. Je ne sais pas si monsieur le géophysicien, vous avez déjà vu des éléments naturels comme cela, un tsunami, une tempête et cetera, mais peut-être que vous remettriez peut-être en cause vos vérités, si vous aviez assisté à des choses comme cela.

### **Grégoire RICHEZ**

Alors, juste quelques éléments de réponse, vous pouvez laisser la carte s'il vous plaît. Vous pouvez remettre la carte, s'il vous plaît, merci.

Sur l'évitement des zones sensibles. Donc, nous n'avons jamais cherché à cacher le fait qu'effectivement, le projet envisage de venir traverser les Barthes de l'Adour. Je vous invite à remarquer que nous envisageons de le faire à l'endroit où elles sont le moins larges et que nous avons déjà défini des techniques de franchissement, qui permettent de le faire en

respectant le milieu naturel, un franchissement par forage dirigé, c'est une canalisation qui va passer sous les Barthes, qui va passer sous le cours de l'Adour et ce, je vais dire, par des techniques de franchissement souterrain, et encore une fois, le milieu naturel n'est pas du tout impacté lors de ces techniques de franchissement. Et ce sont réellement ces choix-là que nous souhaitons mettre en œuvre, parce que je pense qu'on ne peut pas toujours chercher à opposer les projets, enfin la nature, avec des projets de développement, et je pense qu'il y a un moyen de trouver des voies et c'est ce que nous voulons faire en vous présentant le projet, en menant une concertation pour justement trouver les modalités de réalisation de ce genre de projet qui s'insèrent complètement dans l'environnement landais. Et c'est vraiment ce que nous souhaitons faire et non pas chercher à opposer, je vais dire les différentes activités.

### Michel BELLEC

Sur un plan plus général, enfin, j'ai bien entendu ce que vous avez dit, vous l'avez fait avec beaucoup d'éloquence, c'était bien. Simplement, je n'ai pas vu la démonstration en quoi notre projet était un danger. J'ai bien noté les quatre piliers de l'économie landaise, l'agriculture, la forêt, le thermalisme, le tourisme, on en a parlé du thermalisme, du tourisme relativement abondamment ce soir comme lors des autres débats, c'est quand même un projet qui a un impact environnemental extrêmement faible, limité. Les canalisations, on ne les voit pas, les installations de surface sont très discrètes, cela ne dépasse pas 15 mètres de haut sur le site de Pouillon. La station de pompage, elle est en amont de la dune, elle est quand même extrêmement légère. Et des zones touristiques sur lesquelles il y a des installations de ce type, il y en a dans tous les pays de l'Europe, j'ai donné tout à l'heure l'exemple, on peut d'ailleurs regarder où elles sont sur la carte de France et sur l'illustration numéro 13. On va voir les stockages de gaz naturel en France, en particulier ceux en cavités salines, ce sont les deux qui sont sur la vallée du Rhône, à Etrez et à Tersanne. Et puis, dans le parc naturel régional à Manosque, donc une installation quand même dans un parc naturel régional assez connu à Manosque avec le saumoduc qui déverse à Fos-sur-Mer. Voilà ! Donc, ce n'est pas non plus des endroits qui sont peu attractifs sur le plan du tourisme tout comme chez vous.

Donc, enfin, voilà, j'avais quand même quelques exemples que je voulais vous donner, je n'ai pas vu la démonstration de ce que vous dites. Et je voudrais aussi qu'il soit bien clair que quand EDF lance un projet de ce type, c'est pour remplir notre mission, et dans notre mission, il faut produire l'énergie dont le pays a besoin, c'est la mission de l'entreprise. On est face à beaucoup de contraintes qu'on le fait en particulier à trois contraintes qui est une contrainte industrielle de réussir au point industriel nos projets, une contrainte financière et une contrainte environnementale. On est au cœur de cette problématique, on fait de notre mieux, mais c'est notre mission de le faire et vous nous en voudriez si dans dix ans, on manque d'électricité en France, la croissance est limitée, parce qu'il n'y a pas assez d'électricité ou pas au bon coût, on n'aurait pas fait, on n'aurait pas rempli notre mission. Donc, on est là simplement, pour remplir notre mission, faire les projets que nous jugeons utiles, et d'ailleurs, ce n'est pas l'entreprise qui décide s'ils sont utiles ou pas, c'est la collectivité nationale à travers les autorisations qui nous sont données, à travers les plans pluriannuels de mettre d'investissement dans le monde de l'énergie.

### **Béatrice PRIEUR**

Par rapport à l'impact environnemental apparemment, je ne me suis pas bien fait comprendre, mais votre projet, il est quand même extrêmement invasif, vous en avez conscience ou pas ?

Ce n'est pas parce qu'on ne voit pas les structures qu'en plus, cela ne se passe pas en dessous dans le sol, donc cela va être extrêmement invasif, vous allez tomber sur une multitude de sources, vous allez tomber sur, je vous l'avais déjà dit, sur des fossiles, et cetera, puisqu'il y a des dômes de sel, parce qu'il y avait la mer. Enfin, bref, il ne faut pas avoir fait polytechnique pour savoir que cela va être très invasif sur l'environnement. Voilà ! Ensuite, deuxièmement, je ne souhaite pas opposer la nature à EDF, je n'ai rien contre EDF, je comprends très bien qu'on a tous besoin effectivement et que vous remplissez votre mission, moi-même je suis consommatrice de l'électricité, je comprends très bien, vous faites un stockage très bien, vous allez faire de la spéculation très bien, moi je ne suis pas contre, je vous le dis, mais voilà !

Après, toutes les questions, effectivement, moi, j'avais lu un article dans le Monde du 15 novembre 2050... Euh 2011... Où on nous dit que si on continue à consommer comme cela, en 2050, on aura plus six degrés et si on a plus six degrés, on ne sera même plus là pour débattre.

### **Michel BELLEC**

Juste un mot. Vous avez compris qu'avec le type d'électricité que nous développons : nucléaire, hydraulique, nous produisons zéro CO<sub>2</sub>, donc nous contribuons à zéro sur l'augmentation du climat avec ce type d'énergie.

### **Marie Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Mademoiselle, s'il vous plaît !

### **Ludovic THEREAU**

Bonsoir ! Alors, je vais peut-être illustrer d'une certaine façon le discours de madame qui vient de parler. Donc, je suis né sur ces terres, je ne les vis pas d'une façon politique écologiquement engagée, mais au quotidien, à travers mes activités qui sont éventuellement le surf, la pêche, la pêche en mer qui me nourrit, en fait, et la chasse à l'arc, et cetera. Donc, que j'essaie de vivre en communauté avec la nature, en communion pardon. La question que tout le monde se pose ici, c'est faut-il vous faire confiance ?

J'ai la chance d'être à Messanges, je pourrais être pas très loin à Mimizan par exemple où on sait très bien qu'une certaine papeterie avait promis les mêmes techniques que vous, donc forage dirigé. Moi, j'ai entendu que cela se limitait à 1 kilomètre, 1,5 kilomètres de portée pour traverser l'Adour, nous connaissons tous les Barthes de l'Adour et la dune, et cetera.

Est-ce que les contraintes techniques, donc on a parlé de la tempête aussi, est-ce que les contraintes techniques liées à l'océan, est-ce que votre projet ne va pas être le même que celui de la Salie, que celui de Mimizan? Alors, c'est sûr, vous avez l'art de choisir les termes, vous avez mis une bonne note à l'expression orale de mademoiselle, mais on sait tous ici que vous êtes bien plus forts et bien plus préparés sur ce sujet-là et vous minimisez, j'ai l'impression, le terme discrétion que vous venez d'employer. Pour être un chasseur à l'arc, je connais le terme discrétion dans la nature, et n'allez pas me faire croire qu'en peignant des bâtiments en vert ou en vous adaptant à un certain relief ou autre, vous allez être discrets, ce n'est pas possible. Ces zones, je les ai choisies, je suis jeune dans la salle par rapport à la majorité, j'ai l'impression, mais j'ai choisi ce lieu pour vivre, j'ai encore la possibilité de prendre mes valises et c'est là, la question que je vous pose : est-ce que je dois prendre mes valises pour aller voir plus loin, une fois que ce tuyau sera arrivé sur ma plage ?

### **Michel BELLEC**

J'ai bien noté votre plaidoyer. Je le comprends, vous aimez votre pays. Donc, si j'ai un conseil à vous donner, restez-y, c'est un très beau pays. Et relativisez l'investissement que nous y faisons, enfin, par conséquent sur votre environnement, je peux vous garantir qu'à Manosque, je ne pense pas, ou à Fos où arrive le saumoduc, il y a des habitants qui soient partis à cause de l'arrivée de cet investissement.

### **Ludovic THEREAU**

Vous en êtes bien sûr ? Parce que je ne suis pas un grand technicien d'Internet, mais en faisant très peu de recherches, j'ai trouvé quand même un article sur Fos où ils disent tout et n'importe quoi, c'est-à-dire qu'il peut arriver au bout du tuyau tout et n'importe quoi. Et dans votre cas, je pense que c'est la même chose. On parle de fossile, mais ne me dites pas que dans tout ce sel, il n'y a aucune couche d'argile, ne serait-ce que l'argile qui semble être quelque chose de naturel, mais qui ne va pas se dissoudre et qui va faire que l'eau va être marron. Les poissons n'ont pas besoin de plus pour quitter les lieux, sans vous parler bien sûr de l'économie de la région liée essentiellement au tourisme et à la baignade pour ne pas dire le surf, qui à Paris est certes une belle caricature, mais ici, on sait l'impact que cela a, en termes d'économie, maintenant le surf...

### **Grégoire RICHEZ**

Quelques éléments autour du rejet.

Le massif de sel, enfin le dôme contient essentiellement du sel, il peut contenir aussi quelques particules insolubles. Dans la création des cavités, vous avez noté qu'on a une longue phase de lessivage et qu'en fait l'eau qui remonte, elle ne part exactement du fond de la cavité, elle part d'ailleurs plutôt en haut de la cavité, et donc, déjà, les insolubles, par

leur poids, pour une part importante, ils resteront au fond de la cavité. Alors, il pourrait y en avoir une part qui pourra être entraînée, mais quand vous regardez les schémas que nous mettons en disposition sur Internet ou qui ont pu vous être présentés ce soir, vous noterez qu'aussi bien au départ de l'installation à Pouillon que lors de la station littorale basse qui sera en arrière du pied de dune, il y a des bassins qui sont là pour un rôle de décantation. Et donc, in fine, ce que vous, effectivement, ce qui arrivera en mer, ce sera de l'eau salée, saumure, c'est-à-dire toutes les parts des insolubles seront déposées soit au fond des cavités, soit au fond des bassins de décantation.

Alors, c'est ce que montrent nos études, c'est ce qu'elles devront montrer in fine lorsque nous aurons finalisé ces études, et enfin, cela, cela va être contrôlé évidemment. On a déjà exprimé le fait que nous avons déjà effectué quelques prélèvements potentiels et nous devons de toute façon le refaire régulièrement sur les zones éventuelles d'implantation des ouvrages, et nous proposons de continuer à réaliser ces campagnes de prélèvement durant l'exploitation pour pouvoir venir confirmer les résultats de nos premières études, mais in fine aussi les résultats des études, lorsqu'elles seront finalisées, qui montrent qu'effectivement, il n'y aura pas d'impact sur les fonds marins. Et encore une fois, ce genre de rejet en mer, ce n'est pas nous qui en décidons, il fait l'objet d'autorisations et celles-ci sont délivrées par les administrations compétentes, elles auront aussi à s'exprimer sur les campagnes de mesure que nous effectuerons.

#### **Marie Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Monsieur, je vous en prie, prenez le micro !

#### **Ludovic THEREAU**

Juste pour compléter, donc, vous nous dites que vous êtes entouré de très bons experts régionaux, je n'en doute pas, est-ce que vous pensez que, par exemple, l'exemple concret de la papeterie de Mimizan n'avait pas fait la même chose, il nous avait promis la même chose. Quel est votre avis sur la question ? Alors, vous allez me dire, oui, ce n'était pas nous.

#### **Grégoire RICHEZ**

Encore, une fois, oui, je me permettrais de ne pas m'exprimer pour le nom d'autres sociétés.

#### **Ludovic THEREAU**

Pensez-vous réussir 1,5 kilomètres ? À aller jusqu'à 1,5 kilomètres ?

#### **Grégoire RICHEZ**

Alors, cela c'est clair que c'est une condition du projet. Si on n'arrive pas à 1,5 kilomètres, on ne fera pas le projet, mais on a les techniques qui permettent de le faire. On a les techniques qui permettent de le faire et on a fait le choix dès le début, dès le début, d'enterrer cette canalisation jusqu'à 1,5 kilomètres, de passer sous la dune et de passer sous toute la

longueur, enterrer de façon à laisser tous les usages habituels de la plage et du bord de la mer, du bord de mer.

### Ludovic THEREAU

Alors, ma question plus pointue, est-ce que 1,5 kilomètres vous êtes à fond ? Est-ce que vous pouvez faire plus qu'un 1,5 kilomètres en forage dirigé comprenant la dune, la lette, l'arrière de la dune, et toutes les zones qu'on sait classées et qui le sont depuis les années 80. On est tous là dans cette région pour cela, parce qu'on sait que ce sont des zones protégées et qu'elles auront été protégées depuis 2007. Est-ce que vous êtes capables d'aller plus loin ?

### Grégoire RICHEZ

1,5 kilomètres. Alors, 1,5 kilomètres, c'est un peu la limite de ce qu'on sait faire. Mais quand on parle de l'arrière de la dune, 1,5 kilomètres, cela ne nous amène pas jusqu'au point où on souhaite rejeter. Et donc, au-delà, on mettra d'autres techniques d'enseuillage des saumoducs, des tuyauteries qui font que 1,5 kilomètres, c'est la longueur du forage dirigé, mais 1,5 kilomètres, ce sera aussi la distance, je vais dire, du point de prise d'eau et du point de rejet par rapport au bord de plage, et cela, cela nous permet d'effectuer à la fois cette prise d'eau et ce rejet à -15 mètres cote marine, et ce qui nous permet de nous assurer qu'effectivement, nous ne générerons aucun impact, et qu'indépendamment des marées, de la houle, nous serons dans tous les cas, dans des conditions favorables pour assurer à la fois la prise d'eau et le rejet tel que je vous les ai décrits.

### Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT

Question suivante. Madame s'il vous plaît, après, je prendrai les trois questions du côté droit.

### Michaela NEUHAUS

Bonjour ! Je m'appelle Michaela NEUHAUS, j'habite à Messanges, je ne suis pas née en France, mais j'habite ici depuis 18 ans et j'apprécie beaucoup la région. Et parce que je ne parle bien le français, mais peut-être pas assez bien, j'ai pris quelques notes.

D'abord, pour la crédibilité de EDF, moi, personnellement, je n'en ai pas du tout, parce que je sais que vous n'aimiez plus de parler du nucléaire mais vous êtes quand même une entreprise qui est présente par le nucléaire, premièrement, depuis des dizaines en France et partout dans le monde.

Donc, toutes vos promesses concernant la sécurité, moi, je ne vois pas des raisons pourquoi là, on devait avoir plus de confiance ? Après, je voulais répéter maintenant, reprendre le sujet du CO<sub>2</sub>, parce que vous l'avez repris, il y a quelques minutes encore une fois, en précisant, je crois que vous avez dit zéro pour-cent de CO<sub>2</sub>. Vous nous présentez EDF comme une entreprise respectueuse de l'environnement ne produisant que très peu de CO<sub>2</sub>, ceci concerne certainement surtout les chiffres des émissions de vos réacteurs, je reprends, parce que cela a été déjà dit plusieurs fois, mais quand même... Sans tenir compte des

pollutions posées, par exemple, l'extraction d'uranium dans les mines de ciel ouvertes au Niger du transport, puis de l'enregistrement et encore du retraitement. Il y a plein d'autres pollutions encore. Concernant les prix bas, ceci est possible seulement grâce aux fortes subventions qui sont consacrées aux énergies nucléaires, c'est-à-dire, EDF, même si là, vous dites, vous n'en avez pas mais je ne sais pas, depuis des dizaines d'années est porté par les citoyens même, c'est-à-dire nous. D'ailleurs, ses prix ne sont pas les justes prix, car ils ne prennent pas en compte les pollutions, les dégâts, que les énergies nucléaires et fossiles laissent derrière eux, ici et dans le monde entier.

Les vraies factures à payer, nous les laissons aux générations futures. C'est aussi pour cela qu'il faudra peut-être repenser votre projet présenté ici, car il fait partie des projets qui, en plus de détruire irréversiblement des espaces naturels, nous amènent droit dans l'impasse énergétique qui est inévitable dans une futur très proche et nous avons été avertis de cela depuis des années, je ne sais pas pourquoi vous ne prenez pas en compte cela. Vous dites que vous avez les devoirs envers vos clients de produire toujours plus cette énergie, c'est bien mais vous pouviez aussi le faire de façon responsable et ne pas à n'importe quel prix. Moi, j'ai des enfants et j'aimerais représenter ici toutes les mamans du monde, et nous, nous avons aussi un devoir, c'est de protéger notre terre mère pour que les générations futures puissent y mener une vie digne de ce nom. Je vous invite à faire le même. Merci.

### **Michel BELLEC**

Bon, c'est une déclaration, ce que vous avez fait. Je voudrais quand même ajouter, préciser un point par rapport à ce que vous avez dit sur le fait que nous ne prenons pas en charge les coûts de démantèlement, que nous laisserions aux générations suivantes, c'est complètement faux, c'est-à-dire que dans les comptes d'EDF, c'est d'ailleurs une obligation légale, nous provisionnons les comptes, nous provisionnons les montants financiers nécessaires aux démantèlements de nos installations y compris les installations nucléaires. Donc, cela sous la vérification de l'Etat dans un compte particulier qui est mis bien à part dans les comptes de l'entreprise.

Donc, nous prenons en charge, voilà, juste un point technique, une réponse technique à la seule question technique que vous aviez ; pour le reste, c'est un plaidoyer, donc, comme je le disais à d'autres personnes qui avaient le même type de remarque que la vôtre, je la respecte. Et simplement, je vous invite à réfléchir sur « quelle alternative vous proposez pour répondre aux besoins énergétiques des décennies à venir » ?

### **Michaela NEUHAUS**

Alors, puisque je suis Allemande, je connais des gens en Allemagne depuis quelques années qui produisent leur énergie sur place, localement, et en plus de ce qu'ils utilisent eux-mêmes, après, ils peuvent le revendre. Ce sont des énergies solaires photovoltaïques, il y a plein, plein de possibilités. Par contre, le problème en France, d'après mes connaissances, c'est que si on se met à produire des énergies renouvelables, ici, sur place localement, c'est ce que moi, je trouve cela les meilleures choses à faire, surtout dans l'avenir très proche et

lointain, ici, on ne peut pas utiliser son énergie produite directement, mais il faut qu'on le vende, je crois à vous, entre autres, et je crois, on pourrait remédier à ces problèmes-là, par exemple. D'ailleurs, je voulais informer le public aussi, parce que j'ai remarqué qu'il y a plusieurs personnes qui ne sont pas au courant, depuis deux ans en France, on peut aussi choisir son fournisseur électrique. Donc, on n'est pas obligé de rester chez EDF. Merci.

### Michel BELLEC

Simplement, je voudrais faire une remarque par rapport à ce que vous dites, qui se passe en Allemagne. Cela se passe aussi en France, c'est-à-dire qu'il y a une obligation de racheter, par exemple, l'énergie photovoltaïque qui est produite par des personnes qui mettent des panneaux photovoltaïques sur le toit de leur maison. Si, effectivement, ceci ne veut pas être utilisé par la personne, c'est tout simplement pour des questions d'équilibre de réseau, mais l'électricité, elle est rachetée à un prix qui est fixé par l'Etat, j'ajouterai même que c'est un prix qui est assez favorable. Je voudrais vous inviter à réfléchir sur ce qui me paraît quand même être un problème dont on ne parle pas beaucoup, que je trouve quand même qui a une certaine résonance sociale, c'est qu'il y a pour rendre rentable chez les particuliers l'installation de panneaux photovoltaïques, aujourd'hui, il faut des engagements qui sont pris par l'Etat, qui sont payés par tous les citoyens, qui donnent une rentabilité qui est assez intéressante aux propriétaires qui mettent des panneaux photovoltaïques sur leurs maisons. Donc, qu'est-ce que cela signifie ? Et qui sont les personnes qui mettent des panneaux photovoltaïques sur leurs maisons ? Ce sont déjà des personnes qui sont propriétaires, qui ont les moyens d'investir, ils ont une rentabilité garantie sur cette investissement, c'est bien, c'est-à-dire la collectivité l'a voulue, je trouve cela intéressant, mais réfléchissez quand même au fait que c'est l'Etat qui paie cela, donc c'est la collectivité qui paie à ceux qui en ont les moyens, la possibilité de mettre des panneaux photovoltaïques sur leur toit. C'est devenu en Allemagne un très gros problème social, plus, je dirais, de façon plus caricaturale, on pourrait dire, que c'est la collectivité, donc l'ensemble des personnes qui subventionne, les riches qui ont un investissement garanti. Réfléchissez à cela.

(Passage inaudible en salle)

### Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT

Micro Madame. Et puis, s'il nous reste quelques minutes de débat, donc si vous voulez bien terminer s'il vous plaît. Monsieur qui est écologue, si mes souvenirs sont bons, veuillez prendre la parole. Merci.

### Jean RAPHAËL

Bonsoir ! RAPHAËL Jean donc de Castels, j'ai eu l'occasion de m'exprimer déjà à la dernière réunion à Soustons, plus sur des problèmes réellement d'espace naturel. On a pu après en parler à l'issue de la réunion, et je trouve cela dommage, c'est que, en fait, on a les experts

déjà après la réunion et pas pendant la réunion tout le temps. Donc, cela, c'est un premier point de remarque pour la commission.

Ce serait bien que tous les apartés qui sont faits après puissent être aussi mis à la disposition de l'ensemble du public.

Moi, j'ai une remarque principale sur le dossier que j'ai en main, page 18, vous nous proposez la structure de la consommation d'énergie primaire en 2010 en France. Donc, tous ceux qui ont le document papier ou qui ont l'occasion de télécharger cela sur Internet ont, peut-être, pu se rendre compte de ce joli camembert qu'on nous propose. Moi, je ne sais pas ce que c'est l'électricité primaire qui prend en compte le nucléaire, l'hydraulique, l'éolien, le photovoltaïque à 43 % et 6 % d'énergies renouvelables. Donc, le renouvelable là-dedans, s'il n'y a pas de l'éolien, du photovoltaïque, on peut imaginer la biomasse, on a parlé du thermalisme, de géothermie, tout ce que vous voulez, mais par contre, je ne comprends pas bien que EDF n'a pas regardé, alors que vous êtes énergéticiens, je pense. C'est la structure de tableau. Donc cela, c'est ma première remarque. J'aimerais comprendre qu'est-ce que l'électricité primaire ?

Deuxième question, c'est une question de sous. Vous nous présentez un bilan financier prévisionnel de 650 millions d'euros, 650 millions d'euros, je trouve cela très bien d'investir cela sur le territoire landais. Par contre, les emplois qui vont en résulter sont extrêmement limités pour les Landais. Je pense qu'il y en aura 0 landais qui pourra travailler dans votre usine EDF, pour une raison très simple, c'est qu'on n'a pas de formation non plus pour rentrer dans votre structure. Donc, si vous avez 25 emplois avec 650 millions d'euros, ce que je vous souhaite, je pense qu'on peut faire un petit peu mieux avec moins d'argent déjà. Cela, c'est une question financière. Pour vous proposer une petite solution alternative, je reprends juste le chiffre que vous nous proposez. C'est le coût des travaux, je ne sais plus à quelle page, où vous nous présentez... Excusez-moi...

### **Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Il ne nous reste que dix minutes de débat, donc, je prends en compte votre question.

### **Jean RAPHAEL**

Enfin, de mémoire, 650 millions d'euros, 100 millions d'euros affectés au saumoduc, c'est-à-dire 100 millions d'euros qui vont permettre de quoi ? Pardon, c'est réalisation du saumoduc, 200 millions d'euros ; forage et lessivage des puits, 150 millions, installations de stockage et raccordements, 300. Vous nous avez bien dit tout à l'heure sur une question très simple, pour l'instant, c'est donc un projet, ce financement, on ne sait pas s'il va évoluer dans le temps. Sur d'autres projets que vous menez déjà sur le littoral français, ces coûts ont déjà été multipliés par 2 ou 3.

Donc, je préférerais informer tout le monde. Je pense que la réalisation du saumoduc à 200 millions d'euros, on peut aussi détruire le milieu naturel pour un peu moins d'argent.

Donc, cela c'était ma conception à moi.

Alors, je crois qu'il y a quelqu'un dans l'assistance qui a déjà parlé de cela. On a déjà pas mal de tuyaux qui se raccordent au littoral. On a parlé du Wharf de La Salie, on a parlé de l'émissaire de la papeterie de Mimizan, il y a l'émissaire de la DRT aussi à Saint-Girons. Tous

ces projets-là qui ont été faits, alors pour le Wharf, je crois que le plus ancien, c'est celui de la papeterie qui a été fait dans les années 50, pour préserver le milieu naturel, c'est-à-dire le courant de Mimizan. On a rejeté directement sur la plage pour des questions, non pas de coût, mais pour des questions de sécurité lors du chantier, c'est-à-dire, il y a eu des morts lors du chantier, et résultat, en fait, la canalisation n'a pas pu aller plus loin. C'était exactement la même remarque pour le Wharf à La Salie. Ce Wharf déverse maintenant en fait sur la zone pré-littorale.

Donc moi, je suis précautionneux, peut-être, mais j'aimerais vous reposer cette question-là. Est-ce que les risques encourus lors de, simplement, la phase chantier, ont été réellement estimés, en termes financiers, en termes humains ? C'est-à-dire quelles populations vont réellement faire les chantiers ? Et trois, en terme environnemental, quelles sont vraiment les conséquences, on va dire, de ce chantier-là ?

Une petite remarque pour tout le monde, quand on met de l'eau déjà salée, comme on l'a dit la dernière fois, dans la mer à 250 grammes par litre, il n'y a plus de vie, donc, il n'y a plus de pêche, donc, il n'y a plus d'économie qui est liée à cela. Et quand on met un tuyau dans l'eau, il n'y a plus d'économie touristique liée à un label très simple qui est la qualité de vie sur le littoral landais. Merci à vous de me répondre.

### **Michel BELLEC**

On va se partager les réponses avec mon collègue Grégoire. Vous avez commencé par parler, je l'ai ouvert, je l'ai sous les yeux, la forme de répartition de la consommation d'énergie en France, c'est la page 18 du dossier du maître d'ouvrage. Je vous accorde que ce n'est pas toujours simple de mettre sur un schéma les différentes formes de consommation d'énergie puisqu'il y a les consommations d'énergie dites primaires et secondaires. Et là, nous avons mis sur ce schéma ce qu'on appelle l'énergie primaire. L'énergie primaire, c'est l'énergie brute qui sort de la terre comme le gaz, le pétrole, le charbon, les énergies renouvelables, l'uranium, l'eau, et à partir de ces énergies primaires, on fabrique de l'électricité. Alors, l'électricité, elle peut être fabriquée à partir de l'ensemble de ces éléments-là, c'est tout. Et ce que l'on veut simplement faire apparaître, c'est que la part de l'énergie renouvelable en France, elle est de 6 %. Mais si l'on ajoute la part d'électricité faite à partir de l'hydraulique, l'hydraulique, on peut considérer que c'est une forme d'énergie renouvelable, elle est beaucoup plus importante aujourd'hui, il y a 12 % de l'électricité qui est produite en France qui est faite à partir de l'hydraulique. Mais là, EDF n'est pas responsable de l'ensemble de la consommation d'énergie primaire en France, puisqu'il y a une grosse part, c'est par exemple, les transports, l'essence que nous mettons dans nos voitures, le gaz qui est consommé pour le chauffage, et cetera.

Donc, voilà, enfin, je voulais préciser simplement pour chacun d'entre vous la signification de ce graphe que vous trouvez en page 18. Vous avez également évoqué la question du coût de l'investissement et ce que je comprends, des retombées pour votre territoire. C'est effectivement une question tout à fait, c'est tout à fait normal que vous vous la posiez. Le montant d'investissement est effectivement très important. Mais, c'est le lot de cette industrie, l'industrie énergétique consomme beaucoup d'investissements, parce que ce sont

de très grands projets qui ont une durée de vie très longue. Mais c'est la spécificité de cette énergie, mais il faut la mettre en rapport, enfin, ce montant de 650 millions, par rapport à l'investissement d'EDF sur une année qui doit être autour de 15 milliards, je crois, c'est à quelques unités, à quelques éléments près. Enfin, cela doit être ce montant-là. On le précisera sur le site Internet. Donc, il faut relativiser aussi cet investissement, par rapport à l'ensemble des investissements d'EDF, EDF, une très grande entreprise a une mission très importante au service de la nation, et donc, investit des montants importants. C'est normal, cela fait partie de la spécificité de cette industrie. Alors, les retours pour les Landes et surtout pour Pouillon, ce sont d'abord des emplois directs, des emplois directs, c'est environ 25 emplois permanents qui, contrairement à ce que vous dites, seront des emplois de personnes de la région, essentiellement.

Enfin, en tout cas, on fera en sorte, on fera en sorte qu'il le soit, comment dire, on cherchera les personnes qui sont sur le territoire s'ils peuvent occuper les emplois que nous pouvons, que nous proposons. Il y aura aussi également des emplois indirects qui eux pourront, de façon évidente, être faits par des personnes de la région sur les domaines de l'entretien, de la surveillance, de la maintenance du site. Puis, il y aura des retombées pour le commerce local, du fait d'avoir cet actif industriel dans la région. Enfin et surtout, la période du chantier, le chantier, c'est pendant cinq années, environ 250 personnes qui travaillent. C'est temporaire, certes, mais enfin, c'est quand même cinq années et avec les retombées économiques, d'un chantier de très grande importance pour la région durant le moment du chantier. Et puis, on en a parlé tout à l'heure avec la question de madame, sur la valorisation de la saumure, l'industrie, la balnéo, le thermalisme, balnéothérapie, thalassothérapie, l'utilisation de la saumure pour les besoins des industriels du sel qui peuvent se développer à partir de cette matière première finalement.

### **Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Merci, il est 22 heures 15. Je vais prendre la dernière question de Monsieur en rouge. Merci de ne pas vous exprimer comme votre prédécesseur en cinq minutes, s'il vous plaît.

### **Roland LEGROS**

Alors, je vais essayer d'aller vite. Monsieur LEGROS, les Amis de la Terre. Pourquoi vous levez les bras ?

### **Grégoire RICHEZ**

Parce que je n'ai pas pu répondre à Monsieur sur ses dernières questions.

### **Roland LEGROS**

Alors, vous répondrez après parce que je vais compléter ses questions et peut-être même partiellement y répondre. Le problème avec EDF, c'est que vous êtes dans le qualitatif quand cela vous arrange, dans le quantitatif, quand cela vous arrange. Vous nous dites : « on stocke du gaz pour faire de l'électricité », moi, je veux bien. L'électricité à partir du gaz, c'est 2 % du

gaz consommé, d'accord ? Vous nous avez dit tout à l'heure qu'on a un vecteur de croissance énorme, oui, en 2020, l'Etat prévoit que vous allez passer à 3 %. Je vous rappelle quand même que le gaz consommé actuellement pour 60 %, c'est dans le chauffage des bâtiments, avec 15 millions de bâtiments en France résidentiels, qui ne sont pas isolés dont 3,5 millions dans le chauffage électrique.

Donc, je pense que votre projet de ce côté-là ne tient pas la route parce que dès que le prix du gaz va monter, et il y a un plan important de l'Etat pour faire de l'isolation, on va donc économiser du gaz sur le chauffage. Et puis, quand il sera trop cher, on ne chauffera plus au gaz, on trouvera des énergies alternatives et pas forcément l'électricité. Vous nous dites aussi : « on fait du soutirage beaucoup plus efficace par les cavités salines ». Vous n'avez jamais précisé combien vous allez débitier par jour. Combien ? Rapidement. 10 millions, 20 millions ?

**Michel BELLEC**

Les débits...

**Roland LEGROS**

Débit... Vite un chiffre. Mais vous connaissez le dossier !

**Michel BELLEC**

Le débit de ce travail...

**Roland LEGROS**

Oui ? Non ? Vous ne connaissez pas le dossier.

**Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Ne stressez pas le maître d'ouvrage, Monsieur.

**Grégoire RICHEZ**

Ah oui. Non, mais je connais le dossier. Merci.

**Roland LEGROS**

Alors, combien l'ordre de grandeur ?

**Grégoire RICHEZ**

L'ordre de grandeur, il est 300 000 mètres cubes/heure.

### **Roland LEGROS**

Combien cela fait par jour ?

### **Michel BELLEC**

Multiplié par 24.

### **Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Je crois qu'à ce stade du débat, il est un peu tard, Monsieur, pour que l'on rentre dans ces détails-là.

### **Roland LEGROS**

Bon. Alors, très bien. Je vous signale qu'Izaute et Lussagnet en aquifère, c'est 36 millions de mètres cubes/jour, et on nous dit que vous êtes plus efficace. Moi, je le veux bien. Le stockage, le coût du stockage par mètre cube, vous n'avez jamais annoncé, donc on a été cherché, il y a des documents du Gouvernement qui nous expliquent que le coût du stockage entre l'aquifère et les cavités salines, c'est de l'ordre de 1 à 2. On a un document, on peut vous le fournir. On vous a fourni les études du BRGM que vous ne connaissiez pas. Entre les cavités salines et le gaz naturel, vous aviez raison, le gaz naturel liquéfié, c'est de 1 à 4, cavités salines. Voilà, bon. C'est quand même intéressant. Cela serait bien que vous nous donniez les bonnes informations parce que, en fait, on s'aperçoit que votre projet, il n'est absolument pas viable ni intéressant, c'est à peu près ce que j'avais à dire.

Bon, on est pressé, j'aurais beaucoup d'autres choses à vous dire. Je crois qu'il y a des zones du côté de Lussagnet et Izaute qui sont un petit peu protégées par des militaires dès que cela s'agite un petit peu. Donc, là, ce que vous avez prévu, on ne sait pas. Au niveau de Lussagnet et d'Izaute, je tiens à vous informer parce que vous répondez quelquefois à des questions sur le stockage en aquifère et sur le stockage à Pécorade, et vous nous expliquez que cela ne peut pas se faire parce que à Pécorade qui est un champ déplété, il faudrait traiter le soufre et cela coûte très cher. Je vous signale qu'Izaute et Lussagnet qui sont des stockages en aquifère sont des stockages avec des traitements au soufre, parce que dans le sous-sol landais, dans ces zones-là, il y a du soufre. Donc, vous voyez, cela ne coûte pas excessivement cher. Quant aux extensions, Lussagnet a une autorisation d'extension depuis 2009, ils vont passer de 2,4 milliards de mètres cubes à 3,5 milliards d'ici 2020. Quand on leur dit Izaute, vous avez des possibilités d'extension. Oui, oui, on est à 3 milliards actuellement, on peut passer sans problème à 10 milliards. Bon, vous allez le faire, non, le besoin ne s'en fait pas sentir. Mais vous vous arrivez avec 600 millions, et qui coûte plus cher, je ne sais pas.

### **Michel BELLEC**

Je vais vous répondre d'abord, après...

### Grégoire RICHEZ

D'abord, je vais répondre, apporter des éléments de réponse à la question précédente puisque vos remarques n'ont aucun rapport avec la question précédente.

Sur le chantier de canalisation, alors, effectivement, je sais qu'il existe des contre-références comme le Wharf dans la région, et on a fait un choix qui peut vous paraître techniquement plus ambitieux, mais qui a réellement pour objectif de minimiser les impacts sur l'environnement.

Alors, vous nous interrogez sur la phase de chantier en tant que telle, je vous invite à relire les études que nous avons produites, notamment, et qui sont disponibles encore sur le site Internet dans les études préliminaires sur les incidences maritimes. Vous verrez qu'on a réfléchi à l'impact de ce chantier en phases travaux et que les techniques de construction qui sont décrites dans ce document sont des techniques éprouvées et faisables. Alors, il peut y avoir une question qui est relative à la programmation des travaux, notamment, au rythme... on regarde les risques, des rythmes saisonniers de façon à minimiser les interruptions de chantier pour cause de météo et de mer. Encore une fois, en cette phase préliminaire, cela nous semble être des technologies éprouvées et réalistes qui sont mises en œuvre, elles seront étudiées plus en avant, avant les non autorisations, bien évidemment.

### Michel BELLEC

Je ferai deux remarques, deux réponses à ce que vous avez dit Monsieur LEGROS. La première, c'est qu'il y a dans vos chiffres, qui me paraissent justes en tant que chiffres, un mélange entre l'aquifère et cavité saline, qui sont deux formes de techniques de stockage de gaz complètement différentes qui n'ont rien à voir, qui ne correspondent pas aux mêmes besoins ; dans un cas, c'est du saisonnier, dans l'autre cas, c'est la flexibilité ; pour répondre aux besoins de fonctionnement de production d'électricité. Donc, ce sont deux sujets différents. Et dernier point, rassurez-vous, nous sommes une entreprise actionnariat public, mais nous sommes très précautionneux de nos investissements, nous ne ferons cet investissement que s'il a, je le répète, que s'il a un sens pour la collectivité, qui correspond aux besoins qui sont énoncés par les programmes pluriannuels d'investissement, qui sont confirmés par le Gouvernement, et nous ne le ferons que s'il y a une rentabilité également pour l'entreprise, parce que nous sommes une entreprise.

### Grégoire RICHEZ

Juste un petit élément de précision technique. Un débit ne mesure pas une flexibilité. Une flexibilité, c'est une capacité à atteindre un débit maximum en un temps court, ce que justement les stockages en nappe aquifère ne savent pas faire, c'est faire varier leur débit rapidement. Quand vous souhaitez démarrer une centrale au gaz, vous souhaitez la démarrer rapidement, vous avez donc un besoin de pouvoir faire varier votre débit de gaz rapidement. Donc, ce ne sont pas les débits nominaux qu'il faut regarder, mais ce sont les capacités à démarrer et à atteindre le débit nominal, et de ce point de vue-là, le stockage en

cavité saline permet d'atteindre un débit nominal en une demi-heure, une heure au grand maximum, un stockage en aquifère vous demandera beaucoup plus de temps, et c'est plus en jours que cela va se compter.

(Passage inaudible en salle)

**Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT**

Non, Monsieur, s'il vous plaît ! Pas sans micro, s'il vous plaît, pas sans micro. Monsieur, s'il vous plaît, vous sortez des règles du débat. Il est 10 heures 20 passé.

Nous avons largement dépassé le temps imparti. Effectivement, des questions de cette importance-là auraient pu être traitées un petit peu plutôt dans le débat, parce que ce sont des questions importantes et concentrées.

Ceux qui souhaitent s'exprimer, qui n'en ont pas eu l'occasion peuvent recourir aux questions écrites, et il leur sera répondu sur le site, voilà. Merci à tous pour cette sixième séance et rendez-vous le 15 décembre prochain à Seignosse.

Merci. Bonsoir.